

# **CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS**

**SÉANCE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022**

**COMPTE RENDU DES DÉBATS**

## ORDRE DU JOUR

2022-130	Conventions publiques d'aménagement Nièvre Aménagement / Ville de Nevers – Approbation des comptes rendus d'activités au concédant (CRAC) au 31 décembre 2021 .....	15
2022-131	Conventions publiques d'aménagement Nièvre Aménagement / Ville de Nevers – Avenants consécutifs à l'approbation des comptes rendus d'activités au concédant (CRAC) au 31 décembre 2021 .....	22
<b>ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES .....</b>		<b>23</b>
2022-107	Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.....	23
2022-108	Syndicat Mixte Ouvert pour la restauration collective (SYMO) – Demande d'adhésion de la communauté de communes des Amognes Cœur du Nivernais. ....	23
2022-109	Représentation du Conseil municipal auprès des commissions - Modifications.....	24
2022-110	Délégations de service public – Rapports d'activités 2021 .....	24
2022-111	Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 pour le BP 2023.....	25
2022-112	Pertes sur créances irrécouvrables – Admissions en non-valeur et créances éteintes .....	26
2022-113	Recrutement d'un adjoint au directeur financier et responsable de la mise en œuvre de la stratégie budgétaire .....	26
2022-114	Mise à disposition d'un agent de la Ville de Nevers auprès du CCAS .....	26
2022-115	Mise à jour du tableau des emplois de la Ville de Nevers.....	26
2022-116	Amicale du personnel – Attribution d'une subvention.....	27
2022-117	Travaux d'éclairage public – Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le SIEEEN.....	27
2022-118	Adhésion à la centrale d'achat du Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH).....	29
2022-119	Vente des parcelles BX 474 et BX 476, impasse des Chailloux .....	29
2022-120	Vente de l'ancienne Banque de France, 6 bis rue Jean Desveaux à Nevers.....	29
2022-121	Rectificatif vente terrain angle rue de la Raie et avenue Patrick Guillot à Nevers.....	31
2022-122	Vente d'un appartement 129 rue de la Pompe à Paris XVI <sup>e</sup> arrondissement .....	31
2022-123	Attribution d'une subvention à l'association HOC (Historic Overlord Club de la Nièvre) .....	31
<b>ENFANCE JEUNESSE.....</b>		<b>32</b>
2022-124	Attribution d'une subvention à l'association ESAABOUGE pour la Journée des Étudiants 2022.	32
2022-125	Mise à disposition d'un minibus par l'Association des Paralysés de France pour une classe d'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire à l'école Lucie Aubrac – Année 2022-2023 .....	35
2022-126	Plan de déplacement des établissements scolaires (PDES) à l'école Barre-Manutention – Convention MOBY	
	35	
<b>RELATION CITOYENNE.....</b>		<b>36</b>
2022-127	Vente de caveaux et monuments funéraires d'occasion.....	36

<b>URBANISME.....</b>	<b>38</b>
2022-128 Adoption du nouveau règlement de voirie .....	38
2022-129 Délégation du droit de priorité de la Ville de Nevers à Nièvre Habitat.....	38
2022-130 Conventions publiques d'aménagement Nièvre Aménagement / Ville de Nevers – Approbation des comptes rendus d'activités au concédant (CRAC) au 31 décembre 2021 .....	38
2022-131 Conventions publiques d'aménagement Nièvre Aménagement / Ville de Nevers – Avenants consécutifs à l'approbation des comptes rendus d'activités au concédant (CRAC) au 31 décembre 2021 .....	38
2022-132 Requalification de l'Ilot Fer / Nièvre – Lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique .....	38
2022-133 Requalification de l'Ilot Fer / Nièvre – Plan de financement.....	38
2022-134 Mise à disposition du public de la modification simplifiée du PLU (Aire de camping-cars, rue du Plateau de la Bonne Dame) .....	38
 <b>ENVIRONNEMENT.....</b>	 <b>38</b>
2022-135 Convention de mise en œuvre de mesures visant à réduire les emballages abandonnés sur la voie publique avec le restaurant McDonald's.....	38
2022-136 Convention de coopération entre la Ville de Nevers et la Société d'Histoire Naturelle d'Autun relative à la mise en œuvre de l'Atlas de la Biodiversité Communale de Nevers.....	42
 <b>SPORT ET BIEN ÊTRE.....</b>	 <b>46</b>
2022-137 Convention de partenariat – Look Gravel.....	46
2022-138 24 <sup>e</sup> Internationaux de Tennis Nevers – Nièvre du 2 au 9 octobre 2022 – Attribution d'une subvention .....	46
2022-139 Convention de partenariat du parcours disc golf.....	46
 <b>CULTURE.....</b>	 <b>47</b>
2022-140 Renouvellement de l'inscription du Musée de la Faïence et des Beaux-Arts dans l'offre du CNAS .....	47
2022-141 Cours d'art dramatique : partenariat Théâtre du temps pluriel / La Maison / La Ville de Nevers ...	47
2022-142 Renouvellement d'adhésion de la Ville de Nevers au réseau Micro-Folie.....	47
2022-143 Adhésion du Musée de la Faïence et des Beaux-arts au dispositif Nièvre Achat Plaisir .....	47
2022-144 Renouvellement de la licence d'entrepreneur de spectacles.....	47
 <b>SÉCURITÉ.....</b>	 <b>47</b>
2022-140 Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Nevers Agglomération, la Ville de Coulanges-lès-Nevers et la Ville de Nevers pour la réalisation d'un aménagement cyclable .....	47

*La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.*

M. le Maire –

Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vous invite à prendre place pour débiter cette séance du Conseil municipal de rentrée.

Je rappelle que nous sommes rentrés dans le cadre normal des fonctionnements de Conseils, notamment au niveau du quorum ; il n'y a plus de régime dérogatoire.

Je rappelle aussi que désormais chaque élu ne peut disposer que d'un seul pouvoir.

Je vais d'ailleurs donner connaissance des pouvoirs qui m'ont été transmis.

Chrystel Pitoun a donné procuration à Philippe Cordier.

Basile Khouri à moi-même, pour le temps où il ne sera pas là.

Martine Mazoyer à Françoise Hervet.

Muriel Marty à Céline Morini, jusqu'à son arrivée.

Cécile Dameron à Laurent Pommier.

Vincent Morel à Sylvie Dupart-Muzerelle.

Est-ce que je n'oublie personne ?

Le quorum est largement constitué.

Je voulais ensuite vous proposer de désigner deux secrétaires de séance, qui pourraient être, si vous l'acceptez et qu'ils l'acceptent, Bertrand Couturier et Emilie Chamoux. Oui ? Il n'y a pas d'opposition ni d'abstention ? (*aucune*)

Je voulais vous informer que nous avons reçu la démission de Nathalie Charvy, pour des raisons personnelles. Elle m'a indiqué démissionner à la fois de ses fonctions d'élue municipale et d'élue communautaire. Ce serait, sous réserve de la validation du Préfet et de l'acceptation du suivant sur la liste, M. Christophe Meyer-Weiler, qui arriverait à notre prochain Conseil, puisqu'entre l'annonce de la démission de Nathalie Charvy et la validation par le Préfet – la lettre est du 19 septembre –, il n'y a pas encore une telle validation.

Je voulais, malheureusement, et à nouveau, puisque nous l'avons fait pour trois élus ou anciens élus samedi en Conseil d'Agglomération, rendre hommage à une élue qui est décédée hier : l'ancienne conseillère départementale et maire Bernadette Larivé.

Je rappelle brièvement son parcours. Elle a été élue conseillère municipale de Crux-la-Ville, et maire de Saint-Maurice de 2014 à 2020. Elle fut aussi présidente de la communauté de communes Cœur de Nièvre, puis vice-présidente d'Amognes Cœur de Nivernais. Sa première élection comme conseillère générale a été en 1998. Tout le monde lui reconnaît sa capacité à défendre ses convictions – comme on dit, elle ne se cachait pas derrière son petit doigt –, et elle les assumait, dans le respect des autres opinions, et je pense qu'elle avait un attachement sincère à son territoire, à la ruralité, et à sa commune.

Je vous demande donc de bien vouloir observer une minute de silence, en mémoire de Mme Bernadette Larivé.

*(Il est observé une minute de silence.)*

Je vous remercie.

Nous avons à valider le compte rendu du Conseil municipal du 7 juin 2022.

Avez-vous des remarques ou des questions ?

Dans ces conditions, je vous propose de le voter.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

Je voulais rajouter, en point d'introduction, avant d'envisager l'ordre du jour, quelques mots sur les premières mesures que nous avons décidées pour rentrer dans une période d'économies d'énergie accrues, pour montrer l'exemple, aussi ; et puis aussi par nécessités budgétaires, et aussi vertueuses, pour respecter la rareté de certaines ressources, ou parfois leur coût, dans un contexte international que vous savez, et qui explique aussi, malheureusement, grandement les choses.

Notre équipe, évidemment, est en réflexion sur la situation depuis avant l'été. Il reste des arbitrages à faire sur un certain nombre de pistes, et nous avons essayé de les rendre exhaustives. Il y a de premières mesures qui sont d'ores et déjà applicables, pour certaines. Pour d'autres mesures, elles devraient rentrer en œuvre le 17 octobre, le temps de faire les réglages. Elles concernent la consommation énergétique d'électricité.

Tout d'abord, depuis la fin de semaine dernière, l'écran informatif situé sur la Maison de la Culture de Nevers Agglomération est réduit à 5 heures par jour, au lieu de 15 heures sur les jours de la semaine, et de 16 heures sur les jours de week-end. Nous passons donc à 5 heures par jour, tous les jours ; de 8 h 00 à 9 h 00, de 12 h 00 à 14 h 00, et de 18 h 00 à 20 h 00.

Concernant les éclairages de Noël, je réitère, car je l'ai déjà dit publiquement, que notre équipe a choisi de maintenir les éclairages de Noël, comme nous avons toujours tout maintenu, en essayant de nous adapter aux contraintes, aux obligations, etc. Les guirlandes sont en train d'être installées. Cette année, il n'y a pas de nouveaux investissements ; nous travaillons *iso* sur ce qui est en train d'être posé, avec quelques modifications d'implantations, pour essayer un peu de faire tourner.

Nous allons donc le faire, mais de façon plus économe. Nous allons donc réduire de 15 jours la période d'illuminations, qui, l'an passé, avait commencé le 27 novembre, et s'était terminée le 3 janvier. Cette année, les éclairages seront lancés, pour le marché de Noël, le 9 décembre, et se termineront le 2 janvier. Je précise aussi qu'on est tout en LED, avec une consommation très limitée. Au-delà des impacts sur les coûts que cela va générer – ils ne sont pas à ne pas prendre –, c'est aussi une façon de montrer que nous allons essayer d'être le plus possible à la fois dans l'action – parce que je pense que nos concitoyens en ont besoin – et dans le raisonnable, si je puis dire.

Nous allons donc réduire les temps d'illumination de ces éclairages de Noël de deux semaines. Et pendant les semaines d'éclairage, cela se fera de 17 h 00 à 22 h 00 uniquement. Nous étions, l'an passé, sur 9 heures 30 d'éclairage ; nous allons réduire à 5 heures. L'an passé et les années précédentes, nous éclairions aussi les matins, de 7 h 00 à 8 h 30 ; nous ne le ferons plus. Et les illuminations de Noël pourront bénéficier à tout le monde de 17 h 00 à 22 h 00 ; auparavant, c'était de 16 h 00 à 23 h 00, hormis les deux réveillons, où cela est resté éclairé toute la nuit ; nous ne changerons pas pour les réveillons, mais hormis ces réveillons tout terminera tous les jours à 22 h 00. Ceci pour deux raisons. Je pense qu'il faut, dans une période inédite, se montrer le plus possible exemplaires. Ensuite, nous sommes obligés de modifier les armoires électriques et les réglages d'heures. Le faire nécessiterait un coût supplémentaire pour deux réveillons. Et des coûts aussi qui ne sont pas neutres pour la Ville. Sur l'ensemble de la période, nous serons donc sur la période 17 h 00 à 22 h 00. Maintenant, rien n'empêche les habitants de faire un petit éclairage supplémentaire, chacun individuellement, par des bougies, par exemple, à ses fenêtres, pour montrer que l'on est dans une période de fête un peu accentuée, tout en étant raisonnables sur les éclairages. Voilà ce que je souhaitais dire.

Le pont de Loire suivra aussi cette même période d'éclairage ; cet éclairage sera coupé à 22 h 00.

Et puis, sur l'éclairage public, nous allons tenter une expérimentation, comme beaucoup de communes l'ont fait. Je suis en train de recevoir l'ensemble des décisions qui sont prises au

moins sur l'Agglomération. Par exemple, sur Germigny, l'éclairage public est éteint complètement de 22 h 00 à 6 h 00, sauf dans certains hameaux au niveau de virages dangereux. Germigny a aussi 3 éclairages LED solaires en complément, qui ne sont pas concernés.

Donc, c'est une vraie question, parce qu'il nous faut à la fois assurer la sécurité, que ce soit vis-à-vis de la délinquance mais aussi la sécurité routière, et en même temps prendre des décisions qui ne sont pas neutres en termes d'économies d'énergie.

Je rappelle que, depuis 2015, nous avons fait 26 % d'économies d'énergie, ce qui n'est pas rien, déjà, sans attendre forcément que cela soit une nécessité absolue, et que nous sommes uniquement en énergie verte.

Pour le reste, nos éclairages publics seront éteints de 23 h 00 à 5 h 00 du matin en semaine, et de 2 h 00 à 5 h 00 les week-ends, considérant que c'est la nuit du vendredi au samedi et la nuit du samedi au dimanche ; le dimanche soir, on reprend les coupures classiques.

Et puis, enfin, nous allons veiller à tout ce qui relève de la publicité liée à la Ville ou à l'Agglomération, pour que, s'il y a des éclairages allumés, ils soient coupés les soirs. Et nous allons rappeler, parce que c'est déjà une obligation prévue par la loi, à tous les commerçants d'éteindre, une fois que la porte sera fermée, tout ce qui est éclairage en extérieur visible.

Voilà ces premières mesures. Cela ne s'arrêtera pas à cela. Mais nous avons à prendre un certain nombre de choses, et évidemment nous tiendrons compte des retours. Nous allons ainsi être particulièrement vigilants sur la sécurité. Les voies équipées d'éclairages intelligents ne seront pas concernées, puisque l'éclairage fonctionne en fonction de la présence. Évidemment, dans l'idéal, si notre ville était dotée partout d'éclairage intelligent, la situation serait assez simplement réglée, mais cela nécessite des investissements forts. En revanche, nous passons de plus en plus au LED aussi, mais cela nécessite aussi un investissement important, mais nous le faisons depuis 2014 chaque année, et petit à petit nous allons y parvenir, ce qui sera aussi source d'économies, si je puis dire, naturelles.

Voilà les premières mesures décidées. Je pense que Michel Suet voulait compléter mes propos par quelques chiffres.

M. Suet –

Merci, Monsieur le Maire.

Simplement, pour illustrer la nécessité de faire des économies, j'indique qu'entre le compte administratif 2021 et la projection de celui de 2022, nous aurons malheureusement une facture supérieure de 1 100 000 €.

Si l'on projette le compte administratif 2022 à la projection à fin 2023, on aura là une nouvelle hausse de 2 500 000 €, qui se décomposerait ainsi :

- Pour l'électricité, avec l'éclairage public, l'atterrissage sera de 1 260 000 € pour 2022 ; et en 2023, on prévoit 3 351 000 €. Soit une augmentation de 2 100 000 €.

- Pour le gaz : pour fin 2022, l'atterrissage sera à peu près de 1 860 000 €. On prévoit, pour fin 2023, 2 270 000 €, soit une hausse de 400 000 €.

Ce qui fait donc 2 500 000 € de hausse.

La projection a été faite avec un prix du Mégawatt/heure de 600 €. Vendredi soir, on était à 558,71 € ; nous en sommes proches. Sur le gaz, nous pourrions avoir une petite marge, puisque nous avons fait une projection à 200 €, et que nous étions, je crois, vendredi soir à 187 €.

Cela vous montre l'importance des sommes. D'où la nécessité de faire des économies.

M. le Maire – Avant de passer la parole à François Diot – c’était vraiment à titre informatif, mais on peut échanger quelques instants ; s’il y a d’autres débats, ils pourront intervenir au long du Conseil, car il y a quelques délibérations qui peuvent avoir un lien –, je voulais aussi rappeler que nous sommes sur 100 % d’énergies renouvelables depuis 2015 et 2016, et que nous bénéficions jusqu’au 31 décembre des tarifs d’électricité précédemment négociés. Mais nous sommes en cours de renégociation des marchés, et, évidemment, cela risque de ne pas être la même chose sur les prix à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il nous faut donc anticiper. Nous allons essayer de négocier au mieux, en espérant qu’il y ait peut-être une baisse des tarifs de l’énergie rapidement... Nous verrons.

François Diot.

M. Diot – Monsieur le Maire, Monsieur Suet, merci pour ces éléments. C’est justement un sujet que nous souhaitions aborder à l’occasion de la décision du Maire n° 233. Peut-être que l’on peut, à la limite, l’aborder tout de suite ?

M. le Maire – Nous pouvons entamer le Conseil, et puis voir les délibérations ensuite.

M. Diot – D’autant plus que vous avez apporté un certain nombre d’éléments de réponse, puisque la décision du Maire n° 233, c’est la signature d’un accord-cadre pour l’achat d’électricité à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 auprès d’EDF et de Total Énergie, pour un montant maximum, je crois, de 5 M€.

C’est effectivement un sujet qui doit préoccuper les services, donner des cheveux blancs à M. Suet, et qui doit notamment tous nous inquiéter et nous préoccuper dans le cadre de la préparation du budget 2023, parce que j’imagine que vous êtes en plein dans la réflexion pour le budget 2023. Nous devrions avoir le Débat d’Orientations Budgétaires au prochain Conseil, et le vote du budget en décembre. Vous êtes donc sans doute en train de décortiquer tout cela.

Monsieur le Président de l’Agglomération, vous avez annoncé à l’Agglomération un surcoût de 3 M€ pour le budget de l’Agglomération en 2023 ; c’est colossal, 3 M€. Pour ce qui est de la Ville, nous avons posé la question en commission, et vous nous aviez répondu que nous aurions un budget Énergie pour 2023 évalué entre 5 et 6 M€, alors qu’il est habituellement de 2,2 M€ ; ce sont les chiffres que vous nous donnez là, 2,2 M€ supplémentaires. Donc vous nous confirmez ces chiffres.

La question ensuite, c’est : « Que fait-on ? ».

Je sais que vous y réfléchissez, et que vous ne restez pas les deux pieds dans le même sabot, mais j’imagine que l’on ne se limitera pas à diminuer de 15 jours l’éclairage des illuminations de Noël ; cela ne suffira pas.

Je fais une proposition. On ne demande pas mieux, en tant qu’élus, d’opposition, mais en tant qu’élus d’abord, d’être associés à cette réflexion. Donc, pourquoi pas un groupe de travail, associant tous les groupes de la majorité et de l’opposition, pour en parler, pour échanger à ce sujet, étant bien entendu qu’*in fine* les arbitrages et les décisions vous reviennent ? Mais, au vu de l’impact pour les habitants. Parce que la collectivité, c’est les habitants. Donc, si nous sommes amenés à tailler dans le niveau de service public, ce sont les habitants qui en seront les principaux concernés.

Je vous fais donc cette proposition-là ; en discuter tranquillement, dans le cadre d’un groupe de travail informel, pour que nous sachions à peu près où nous allons.

Enfin, et pour finir, j’élargis un peu le débat. Nous sommes, certes, face à une situation qui s’impose à nous, mais nous ne sommes pas condamnés à subir. La flambée actuelle est liée en partie à la guerre en Ukraine ; mais en partie seulement. Parce que, plus fondamentalement, nous payons aujourd’hui la dérégulation sauvage des marchés de l’énergie, notamment depuis 2006,

et la mise en œuvre de la fameuse loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité). Il y a de nombreuses exigences à porter dans la période, et moi, en tant qu' élu communiste, j'aurais moult propositions à faire pour sortir l'énergie des griffes du marché et de la spéculation boursière, et considérer l'énergie comme un bien commun. Mais, si nous avions une exigence immédiate qui pourrait tous nous rassembler, parce qu'elle est également portée par l'Association des Maires de France – c'est donc transpartisan, comme exigence –, ce serait d'obtenir l'autorisation pour les collectivités qui le souhaitent, et elles le souhaitent toutes, de revenir aux tarifs réglementés de l'électricité et du gaz.

Il y a un bouclier tarifaire pour les particuliers ; bien insuffisant, mais il existe. Mais il n'y en a pas, pour les communes. Or, les communes, ce sont les habitants. Les communes sont obligées, depuis 2006, de se fournir sur les marchés, d'où la délibération n°233, où l'on fait appel à Total Énergie, à EDF, pour contractualiser, sur un ou trois ans. Mais, avant 2006, ce n'était pas le cas ; les collectivités avaient accès aux tarifs réglementés. Il faut revenir à cette situation, qui n'aurait jamais dû changer, et je pense que c'est quelque chose que l'on peut gagner auprès du gouvernement, et je proposerais, moi, volontiers, que l'on dépose une motion en ce sens-là au Conseil, soit de cette fois-ci, soit au prochain Conseil.

M. le Maire –

Le groupe de travail, c'est une proposition que je voulais vous faire. Sous le pilotage de Daniel Devoise.

J'apprécie que vous nous disiez que ce n'est pas un choix politique que de devoir faire cela ; c'est une contrainte que vivent toutes les collectivités. J'ai déjeuné avec Fabien Bazin ce midi, et nous en parlions aussi, sur le plan du Département. Tout le monde est dans la même situation. À tel point que l'ensemble des associations d'élus, comme Villes de France, à laquelle je fais partie, et l'Association des Communes Rurales, comme celle représentant les Départements, se sont exprimées.

Donc, bien volontiers. Parce que cela engendre des choix que personne n'avait prévu de faire ; qui ne sont de la volonté de personne. Et je le dis, toutes les décisions que nous prenons, et que nous prendrons, personne n'a envie de les prendre ; et je pense que nous partageons cela. Maintenant, nous sommes tous élus, même s'il y a une équipe majoritaire, qui est redevable d'un équilibre budgétaire, mais, plus nous y contribuerons ensemble, mieux cela vaudra, dans des solutions intelligentes, parfois, j'espère, qui ne seront que temporaires. Mais bien volontiers que nous soyons en responsabilités en associant les élus qui le souhaitent, quels que soient les groupes ; je suis favorable à cela. Nous pouvons donc mettre cela en place assez rapidement.

Vous évoquiez le bouclier tarifaire. Je suis intervenu sur France 3 dimanche matin. Tout le monde n'a peut-être pas regardé. Mais c'est ce à quoi j'ai fait allusion, parce qu'il a existé un temps, jusqu'en 2006, où il a été enlevé ; c'est regrettable, parce, finalement, nous dépensons de l'énergie pour les autres, rarement que pour nous ; évidemment pour travailler, mais c'est dans l'intérêt public, dans l'intérêt général. Donc c'est vrai qu'il ne serait pas absurde que nous soyons protégés aussi, ou, en tout cas, limités dans l'augmentation. On pourrait peut-être aussi négocier des tranches tarifaires horaires privilégiées, par rapport aux besoins des collectivités ; je pense à certains équipements comme les piscines ou autres, qui servent plutôt les soirs quand les personnes, en temps normal, travaillent la journée. Il y a sûrement pas mal de choses à aller chercher sur le plan national.

Vous évoquiez les budgets. Pour celui de l'Agglomération, que nous essayons de faire avant la fin de l'année, nous allons essayer de le faire sous réserve qu'il y ait des choses qui ne soient pas encore arbitrées sur le plan de l'État, parce qu'il y a des choses qui sont encore en discussion et qui ne sont pas arrêtées. Vous savez qu'il y a eu les 430 M€ supplémentaires pour les collectivités, à la fois pour couvrir, à hauteur de 70 %, la hausse des dépenses d'énergie, et puis 50 % au titre de la compensation de la mise en œuvre de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires et des augmentations automatiques.

Il y a aussi, en ce moment, une réflexion visant à ce que la Dotation Globale de Fonctionnement soit augmentée dans son volume, et qu'elle soit redistribuée sur les communes les plus fragiles.



Cela ne concernera donc pas 100 % des communes. Ce ne sera pas tout à fait au niveau de l'inflation, mais nous dirons que c'est mieux que rien.

Vous comprendrez donc que, pour bâtir un budget, on a besoin de cette lisibilité. Elle peut aller assez vite compte tenu de l'examen du projet de loi de finances, et des décisions qui ont été prises dans le projet de loi de finances rectificative. Nous allons essayer de nous tenir à nos délais, malgré tout, si c'est possible.

Notre équipe municipale souhaite protéger deux axes :

Ne pas se baser sur des économies d'énergie qui impacteraient la petite enfance et l'enfance ; très concrètement, les températures dans les classes des écoles, par exemple, ou autres. Pas question de cela.

Et puis, deuxièmement, l'impact sur les associations. Les modalités du soutien à ces associations ont été retravaillées depuis des années, et nous l'assumons, mais nous ne souhaitons pas en faire un curseur budgétaire.

Voilà la proposition que je vous retourne, en quelque sorte, mais que nous nous faisons ensemble ; qu'il faut, par contre, mettre en place rapidement, parce que vous comprenez bien que, si nous avons une opportunité de voter avant la fin de l'année, il faut que ces mesures-là soient actées assez rapidement, en tout cas, dans le courant du mois d'octobre.

Monsieur Diot.

M. Diot : Ce que vous dites, c'est que vous envisagez éventuellement de repousser la préparation budgétaire en début d'année prochaine ?

M. le Maire – Nous n'envisageons pas ; si nous pouvons l'éviter, nous le ferons. Je pense que le gouvernement a aussi envie qu'il y ait une position rapide qui soit prise pour les collectivités. Mais, et c'est le « plan B », imaginons que, si l'État demandait plus de délais pour réfléchir à cela, cela rendrait difficile pour nous une annonce budgétaire d'orientations au mois d'octobre. Nous restons sur l'ambition de le faire avant ; c'est-à-dire en espérant que tout ce qui sera décisions favorables ou défavorables au niveau de l'État sera acté et sera gelé. Si c'est cela, nous pourrions nous permettre de construire les deux budgets dans les délais habituels. Si vraiment il y avait des flous ou des reprises de discussions autres, ce que nous ne maîtrisons pas à l'heure actuelle, il serait éventuellement plus sage de repousser.

Pour être clair, j'indique que nous maintenons notre ambition de le proposer d'ici la fin de l'année ; et, si une raison majeure qui n'existe pas aujourd'hui fait que nous aurions peut-être intérêt à repousser la date, nous le ferions ; il faut être aussi pragmatiques là-dessus. Mais ce n'est pas l'idée numéro 1.

Michel Suet.

Michel Suet – Il y a une partie de la loi de finances rectificative qui a été votée. Par contre, il faut que le décret soit signé. Le décret devrait sortir fin octobre début novembre. Ce sont les mesures que vous a exposées Monsieur le Maire tout à l'heure. Il y a deux obligations :

Il faut que l'épargne brute des collectivités soit inférieure à 22 % de nos recettes ; toutes les collectivités sont dans ce cas-là.

Par contre, il faut que notre épargne brute baisse, entre 2021 et 2022, de plus de 25 %. Mais il y a un adjectif dans l'annonce qui me gêne, qui est « *principalement* » lorsqu'il est question ensuite dans la phrase de l'augmentation du point d'indice et de la hausse des prix de l'énergie. Cela me gêne un peu, parce que « *principalement* », je ne sais pas à quel niveau on fixe cela.

Si nous rentrons dans ce dispositif, dans ce cas-là, l'État compenserait 50 % de ce que représente la mise en œuvre de l'augmentation du point d'indice, ce qui ferait pour nous, quand même, 240 000 €, sur une demi-année, mais l'augmentation du point d'indice fait 480 000 €. Pour l'augmentation du prix de l'énergie, cela représente 1,1 M€ ; ce qui pourrait nous faire 770 000 €. Nous pourrions espérer toucher 1 M€. Mais la phrase est ainsi rédigée : « *Baisse entre 2021 et 2022 de plus de 25 % de l'épargne brute principalement due au point d'indice et au prix de l'énergie* ». L'adverbe « *principalement* » me gêne un peu. Nous allons attendre sereinement fin octobre début novembre.

M. le Maire –

C'est la raison pour laquelle ce que nous évoquons est sous réserve des décrets d'application, qui ne sont pas encore pris. Est-ce bon signe, ou pas ? Cela permettra-t-il de re-préciser les choses avant qu'ils ne soient pris ? C'est ce délai-là qui rend une petite inconnue sur le maintien de notre ambition budgétaire. Pour l'instant, nous gardons quand même cet objectif, je le redis.

Sur la décision du Maire, aviez-vous d'autres questions ? C'était pour aborder le sujet ? D'accord.

Il y avait une autre décision du Maire, la décision 178, par le groupe Nevers Ecologique et Solidaire.

Mme Gerbe –

Bonsoir. Toujours un peu dans la même idée. C'est une dépense qui nous paraissait un peu anecdotique. J'avais une petite question, déjà : c'est 10 500 € pour la commune pour, je cite, « *un dispositif d'autodiagnostic installé sur les véhicules communaux, basé sur l'analyse de l'image captée par smartphone* ». On nous a dit en commission qu'avant on n'y arrivait pas trop, et que c'était bien mieux avec ce système.

Déjà, une première question. Est-ce une somme que nous allons déboursier par an ? Ou bien est-ce un investissement pour trois ans ? Puisque l'on nous annonce 2022-2025. Qu'en est-il du SAV ? Car c'est bien beau de prendre des décisions comme cela, mais j'imagine que, derrière, il y a d'autres frais qui vont être induits. Cela ne me paraissait pas très pertinent, comme dépense, à l'heure actuelle, où vous nous dites, justement, qu'il y a des arbitrages à faire.

M. le Maire –

Daniel Dévoise va vous répondre, et, éventuellement, en continuité, Bertrand Couturier.

M. Devoise –

Le diagnostic, nous l'avons déjà fait sur trois ans ; le coût était de 17 000 €. Nous avons mandaté une entreprise, qui, avec des véhicules, prenait des photos, et a permis d'établir un diagnostic de la totalité des 140 km de voirie. À travers ce diagnostic, cela nous permettait de dire quel pourcentage de rues est en très mauvais état, en mauvais état, bon état, moyen état, excellent état ; ce qui nous permet d'adapter le programme de voirie chaque année. Pendant les trois premières années, nous avons bénéficié de cette étude.

Aujourd'hui nous avons rencontré une entreprise qui met du matériel à disposition. En sachant que c'est une entreprise innovante, si bien que l'on peut être financé à hauteur de 50 %. La prestation est de 20 000 € environ. 50 % sont financés par la Région. Il reste donc finalement à la charge de la Ville de Nevers la somme de 10 000 €.

L'idée, c'est de pouvoir faire le diagnostic nous-mêmes, c'est-à-dire qu'à la fois nous allons utiliser le matériel, nous allons circuler dans nos rues, et nous allons pouvoir faire le diagnostic. Les trois premières années, toutes les données ont été apportées dans notre système d'information géographique (SIG), et nous pourrions le compléter comme nous le voulons.

L'idée, c'est aussi que les agents de la Ville montent en compétences sur la détection des défauts et sur les travaux que nous devons faire sur nos voiries.

Voilà l'idée globale de ce projet. Globalement, cela coûte 7 000 € moins cher que la prestation que nous avions auparavant.

- Mme Gerbe – De quand date le diagnostic ?
- M. Devoise – 2019-2022.
- M. Diot – J'ai toujours un doute pour ce genre de choses, car je ne suis pas sûr que l'on puisse remplacer l'œil humain de nos agents, les compétences de nos agents, leurs capacités d'analyse, par un smartphone. J'imagine qu'ils savent bien détecter quand une voirie est dégradée. On va circuler, on va prendre des images, et c'est le smartphone qui va nous dire qu'il faut refaire telle rue ?
- M. Devoise – On va pouvoir revisionner, et c'est beaucoup plus fin... Mais cela ne veut pas dire que nos agents ne sont pas compétents. Mais on avait besoin de ce diagnostic aujourd'hui. Vous avez pu constater que, sur le programme Voirie, nous essayons d'être cohérents comme c'était fait auparavant, je n'ai rien inventé ; mais, par conséquent, cela permet d'investir au bon moment... L'idée, c'est de ne pas aller refaire une voirie qui peut durer encore deux ou trois ans, parce qu'il y a du faïençage, etc. L'œil de la caméra, qui était embarqué dans le véhicule du prestataire précédent, permettait tout cela. Par des algorithmes, on peut nous redonner une cartographie. Aujourd'hui, humainement, ce n'est pas possible de faire en un minimum de temps ces diagnostics ; ce n'est pas possible.
- M. Diot – Je ne suis pas technicien, mais j'imagine que nos services techniques ont une vision assez précise de l'état de la voirie et de ce qu'il faut faire et ne pas faire. Il n'y a pas besoin de circuler avec un smartphone qui prend des images...
- M. Devoise – Après, il ne va pas circuler avec un smartphone ; il va être dans le véhicule. C'est comme la visite que l'on faisait auparavant. Qu'il la fasse en voiture équipée d'un smartphone pour l'accompagner et faire un meilleur diagnostic ; c'est cela, en fait, la différence. Et d'enregistrer.
- M. le Maire – Au SIVIIM, il y a une des start-up qui a été retenue, et qui a porté ce genre d'application. C'est un gain de temps pour nos services de pouvoir identifier, justement, très vite, là où il faut agir, parce que, malgré tout, ils ne peuvent pas tout arpenter. J'en parlais avec le Président du Département ce midi, il y a des endroits qui avaient été un peu oubliés en entretien ; ce n'est pas une attaque que je porte, c'est comme cela, on en est tous là, et on a tous un périmètre large, avec un nombre d'agents qui n'est pas exponentiel. L'idée est donc de s'appuyer un peu là-dessus pour être plus efficaces pour nos concitoyens.
- M. Devoise – C'est l'idée globale de cette dépense, et elle est moindre que celle que nous avions auparavant.
- En même temps, nous impliquons aussi le personnel qui est en charge d'analyser la voirie, et nous allons pouvoir capitaliser et enregistrer tout cela. Le but, en fait, c'est de pouvoir investir sur des voiries qui sont en très mauvais état, pour les remettre en bon état, et de faire attention... Car le risque qu'il y avait auparavant, c'est qu'une voirie qui était en bon état se dégrade très rapidement, pour telle ou telle raison. Vous l'avez vu, lors des travaux que nous avons faits récemment, vers le bar Le Balto, où nous nous sommes aperçu au dernier moment qu'il y avait un vide d'air sous la chaussée ; or, si vous passez à pied 25 fois, vous ne le verrez pas. Il s'agit d'analyser les microfissures, que l'on ne voit pas forcément quand on passe ; mais, de cette façon, c'est enregistré.
- M. le Maire – Je voudrais rappeler le nouvel emploi que nous avons créé à la Ville de Nevers, à mi-temps, confié à un personnel qui est chargé d'arpenter chaque rue ; ce que je n'ai pas souvent le temps de faire, moi. L'idée, c'est de voir, c'est d'échanger avec les gens, et qu'on lui remonte des

choses ; avec des choses qui peuvent être réglées très vite, des choses que les services n'ont pas vues, parce qu'ils étaient ailleurs, etc. On ne peut pas être, les uns et les autres, toujours au même endroit et en même temps. C'est vraiment un nouveau poste ; peut-être un peu original, avec l'idée de circuler à pied sur le terrain et d'être attentif à tout ce qui pourrait être mis en œuvre, pas forcément axé sur la chaussée, mais notamment aussi cela.

M. Devoise – En complément, le fait que cela soit aussi enregistré, il n'y a pas qu'un seul œil humain qui peut analyser les données. Plusieurs personnes pourront travailler, et donner leur avis, ce que l'on retrouve beaucoup dans les bureaux d'études ; travailler à plusieurs sur un même support, et avoir des avis qui peuvent diverger. Cela permet aussi cela. Le but est que ce soit nos agents qui puissent le faire. C'est aussi important que nos régies puissent utiliser du matériel de ce type.

Bertrand, si tu veux compléter ...

M. Couturier – Merci. Bonsoir à tous. Simplement, pour préciser que c'est un véritable outil qui est demandé aussi par nos services.

Nous avons identifié clairement la plus-value et l'innovation qui étaient proposées par cette jeune entreprise, dans le cadre du SIVIIM. Derrière, cela permet aussi d'avoir une base de données qui est importante. Au-delà du smartphone, il y a un logiciel qui permet d'en tirer des analyses et des préconisations. C'est un véritable outil pour agir pour la prévention des risques. Or, la sécurité n'a pas de prix ; c'est aussi essentiel de le rappeler.

J'en profite, au passage, pour remercier le service Voirie, qui fait un travail remarquable, à la fois sur la réfection de certaines chaussées ou trottoirs, mais aussi sur la partie signalétique, marquage au sol. On voit qu'il y a différents conflits d'usages qui se font autour des nouvelles mobilités. Tout cela se complexifie, avec beaucoup de cohabitations (trottinettes, ou autres nouvelles mobilités...), qui font que l'on est dans la nécessité de pouvoir s'outiller, et d'avoir des outils qui fassent gagner du temps aux services, et de pouvoir agir au mieux pour la prévention des risques. Merci.

M. Devoise – Il pourrait être intéressant, dès lors que l'on œuvre pour la collectivité, et que cela s'avère vraiment efficace sur la Ville de Nevers, de porter cela sur les 12 autres communes de l'Agglomération, qui n'ont pas forcément les compétences Voirie ; on pourrait imaginer proposer l'outil ainsi à des communes plus petites, ce qui permet d'avoir un diagnostic très fiable, et permet d'investir au bon endroit et au bon moment. Ce serait la suite logique. Je ne suis pas élu communautaire, mais cela peut être quelque chose qui soit envisageable pour le bien de l'Agglomération de Nevers.

M. le Maire – Bien.

Madame Chamoux.

Mme Chamoux – Je voulais juste revenir sur ce que vous venez de dire, Monsieur Devoise. Comment va-t-on évaluer que le dispositif va vraiment être bénéfique ?

M. Devoise – Quand on aura capitalisé sur les images, on va pouvoir les analyser et les mettre sur notre SIG, qui permettra d'avoir la cartographie comme nous l'avons actuellement, et une mise à jour plus régulièrement. En fait, c'est très simple ; après, il suffira, une fois que le SIG est alimenté, d'analyser correctement pour savoir si l'on prend la décision de refaire ou pas telle ou telle rue, si elle peut attendre un an ou deux... C'est un travail d'analyse qui permettra de dire si c'est efficace.

Globalement ce sera efficace, parce qu'aujourd'hui on n'a aucun outil qui peut nous dire très rapidement les éléments. Mais aujourd'hui, il suffit d'ouvrir le SIG et je peux vous dire le pourcentage de rues qui sont en bon état, mauvais état, très mauvais état. Cela permet de travailler beaucoup plus efficacement quand on construit le programme de voirie chaque année. Cela permet d'avoir un programme de voirie quasiment à 4 ou 5 ans. Évidemment, il y a 20 à 30 % des rues que l'on doit changer chaque année, mais on peut se projeter. Avant le Covid, on a travaillé jusqu'à fin 2023 ; après, on a changé à la marge, sur l'année dernière et sur cette année, une ou deux rues parce qu'il y a eu des travaux, pas de travaux, c'était dans le cadre d'un aménagement. Mais c'est vraiment un outil à la décision, pour nous, élus. J'espère avoir répondu à votre question.

- M. le Maire – Nous vous ferons des retours, quand ça sera fonctionnel.
- M. Devoise – Nous pouvons vous faire une démonstration, aussi.
- M. le Maire – Nous allons aborder l'ordre du jour.
- Il n'y a plus de questions sur les décisions du Maire ? Madame Chamoux, je crois que vous en aviez. Mais nous ne savions pas laquelle.
- Mme Chamoux – C'est passé très vite, mais, moi, je voulais juste revenir sur l'écran de la Maison de la Culture, car, en fait, je voulais juste savoir s'il est propriété de la Mairie, ou propriété de la Maison de la Culture...
- M. le Maire – De l'Agglomération de Nevers.
- Mme Chamoux – Peut-être que la décision est passée un jour où j'ai raté, mais...
- M. le Maire – Non. Tout est régulier, Madame Chamoux...
- Mme Chamoux – ... Mais je n'ai pas souvenir que nous ayons voté cette installation...
- M. le Maire – C'est peut-être dans les décisions du Président de l'Agglomération.
- Mme Chamoux – D'accord.
- M. le Maire – Mais cela a été validé en Bureau communautaire ou dans les délégations du Bureau Communautaire ;
- Mme Chamoux – Je suis un peu surprise de son intégration à l'environnement, que je ne trouve pas très heureuse. Mais ce n'est qu'un avis.
- M. le Maire – Ah, vous préférez la Maison de la Culture ? Moi, je l'aime bien. Je sais que ce n'est pas l'avis de tout le monde.
- Mme Chamoux – C'est l'écran qui ne s'intègre pas vraiment dans le paysage.

- M. le Maire – Mais vous trouvez que la Maison de la Culture s'intègre bien ? C'est ma question.
- Mme Chamoux – Non, pas spécialement, mais, bon, elle est là depuis fort longtemps...
- M. le Maire – Donc, *moins plus moins*, ça fait *plus* ?
- Mme Chamoux – Non, on ne peut pas dire ça.
- M. le Maire – Bien. En tout cas, il nous sera fort utile. D'abord, il fait de l'information sur la Maison de la Culture et les saisons culturelles, y compris du musée, et du petit théâtre. Et puis il servira aussi de fan zone à des moments de convivialité. On nous demande toujours des fan zones quand il y a des événements sportifs. Nous ne sommes plus capables d'en installer, ou à des coûts absolument excessifs, compte tenu des contraintes liées au terrorisme, et parfois aux risques sanitaires. Là, cela fait un lieu qui permettra de réunir les gens, d'être tout près, et qui n'engendrera pas de coûts supplémentaires pour la Ville. Voilà pourquoi les élus communautaires ont validé l'acquisition de cet écran sur un équipement relevant de l'Agglomération. L'idée est que ce soit un lieu de vie aussi. Et je le redis pour éviter à certains de radoter sur les réseaux : le skate park ne sera pas lancé avant 2023, compte tenu de la hausse des coûts. Voilà, comme cela, c'est dit ; c'est redit. Moi aussi, j'ai la tête dure. Donc, pourquoi pas aussi envisager que cela puisse servir aussi à des concerts en plein air, à du cinéma en plein air, à des films de glisse, par rapport au skate park qui n'est pas très loin ? Il y a un moyen d'en faire un multi-usages intéressant en fonction des besoins.
- Nous allons avancer sur l'ordre du jour, s'il vous plait.
- Je vais demander les délibérations que vous souhaitez aborder et débattre le cas échéant.
- Amandine Boujlilat, pour Nevers à venir.
- Mme Boujlilat – Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, bonsoir à tous. Pour le groupe majoritaire, nous souhaitons mettre au débat ce soir les délibérations n° 108, 109, 110, 111, 115, 120, 123, 124, 126, 127, 130, 131, 136, 138, 139 et 145.
- M. le Maire – Y a-t-il d'autres demandes ?
- François Diot.
- M. Diot – Nous, nous rajouterions à cela simplement les délibérations n° 117 et 135.
- M. le Maire – Y a-t-il d'autres demandes ?
- Mme Chamoux – J'avais demandé les délibérations n° 124, 135 et 136.
- M. le Maire – Les délibérations 124 et 136, nous les avons ; nous allons les présenter. La délibération 135, vous la demandiez ? Vous la demandez conjointement ; c'est une demande conjointe des oppositions.

Nous allons modifier un peu l'ordre du jour puisque Cédric Duhem, directeur de Nièvre Aménagement, est présent. Il était convenu qu'il puisse présenter les comptes rendus d'activités au concédant (CRAC). Pour le libérer plus tôt, je vous propose de passer les délibérations 130 et 131, en complément de Guy Grafeuille.

2022-130 Conventions publiques d'aménagement Nièvre Aménagement / Ville de Nevers – Approbation des comptes rendus d'activités au concédant (CRAC) au 31 décembre 2021

- M. le Maire – Guy Grafeuille souhaite-t-il dire quelques propos introductifs, peut-être ?
- M. Grafeuille – Oui, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Nous avons pris l'habitude, depuis quelques années, de faire faire une synthèse par Cédric Duhem ; sinon, nous y passerions deux ou trois heures, car c'est extrêmement complexe, et il est le seul à avoir l'historique de tout cela. Il va pouvoir nous faire une synthèse ; comme il l'a fait, d'ailleurs, et je l'en remercie, en commission, où il a fait une synthèse qui a été particulièrement appréciée, et qui a permis de poser les bonnes questions.
- Ce que je souhaite, c'est que l'on suspende les travaux du Conseil municipal, afin qu'il puisse nous expliquer tout cela, et, ensuite, nous reprendrons le cours du Conseil quand il aura pu répondre aux questions, et, à ce moment-là, nous voterons les délibérations. Merci.
- M. le Maire – Très bien. Nous suspendons le Conseil, pour céder la parole à Cédric Duhem.
- (Suspension de séance de 38 minutes)*
- M. le Maire – Nous reprenons le Conseil. J'ai tout suivi, et j'ai vu qu'il n'y avait pas de questions ou de remarques.
- M. Grafeuille – Tout se résume à deux seules délibérations, la délibération n° 130, qui concerne les conventions publiques d'aménagement / Ville de Nevers – Approbation des comptes rendus d'activités au concédant dont nous venons de parler.
- Je ne vais pas lire la délibération, mais cela reprend les 11 CRAC que nous avons énumérés.
- M. Diot – Nous avons deux remarques à formuler. Je ne sais pas si la présence de Nièvre Aménagement est nécessaire.
- Mme Dupart-Muzerelle – Merci. Bonjour à tous. Une petite remarque en ce qui concerne l'ensemble des CRAC. Il ne semble évidemment pas possible aujourd'hui de parler de projets d'urbanisme sans prendre en compte l'aspect de végétalisation. Or, je me rends compte que l'on en parle relativement peu. Pourriez-vous nous redonner quelques éléments ? Qu'en est-il de cet aspect dans les contrats ? Quelles sont les exigences de la Ville, quant à la végétalisation ? Pourrions-nous, lors de prochains exposés, avoir un point plus précis sur cet aspect ?
- M. le Maire – Je vais vous répondre, le temps que l'adjointe Anne Wozniak nous rejoigne, puisqu'elle est en charge de cela. Je pense que Cédric Duhem ne s'est pas attardé là-dessus, mais ce n'est pas forcément l'exercice qui lui était demandé ce soir. Aujourd'hui, c'est intégré dans tous les projets que porte y compris Nièvre Aménagement sans nous.
- Je vous invite à une lecture du prochain *Nevers Agglo, ça m'botte*, où il est beaucoup question de cela, d'aménagement urbain, et notamment de notre ambition de porter le nombre d'arbres à Nevers symboliquement au même nombre d'habitants, c'est-à-dire autour de 33 000 ou 34 000

arbres. Au-delà du clin d'œil à la population, c'est surtout la démonstration que nous avons déjà commencé à beaucoup végétaliser. Cela fait partie intégrante du projet de redynamisation du centre-ville, où nous envisageons des îlots de fraîcheur.

Aujourd'hui, rien n'est prévu sans que l'on ait la préoccupation de tout ce qui est végétalisation. À tel point, d'ailleurs, qu'il vous a été présenté la place Mossé. On pourrait l'inaugurer assez rapidement en octobre ; on va repousser, dans la mesure où je souhaite l'inaugurer complètement ; y compris en tenant compte de la végétation, et de la végétalisation, qui font partie du projet. Évidemment, il faut le temps d'être plantée. La bonne période, ce sera décembre. Nous allons certainement inaugurer la place Mossé, même si ce sera à peu près fini, avant ; vraisemblablement autour du printemps. L'idée, c'est de faire coïncider aussi avec l'avancée des travaux du Grand Monarque. C'est un exemple que je donne. Anne Wozniak pourrait être plus exhaustive que moi.

Mme Wozniak –

Bonsoir à tous. Je vais compléter votre propos, Monsieur le Maire.

Pour ce qui concerne le travail avec Nièvre Aménagement, ce qui ne se faisait pas du tout avant, c'est que nous travaillons étroitement avec la SEM autour de projets durables. La SEM fait souvent appel à des bureaux d'études externes. Ce qui est nouveau, c'est qu'à la fois il y a une exigence sur la ressource, c'est-à-dire où va l'eau ? comment elle s'infiltré ? ... Je pense que, globalement, les bureaux d'études sont sur ces problématiques de dérèglement climatique et de disparition de la biodiversité.

Ce qui est nouveau, c'est que le centre technique horticole est associé dès le début du projet ; il y a un partage sur ce qui est envisagé par le bureau d'études, ce qui est gérable par nos services, car ce qui est très important, évidemment, c'est de replanter, de refaire de l'ombre, de rafraîchir la ville, de passer à des plantations durables, et qui soient justement économes en ressources. Mais ce qui est important, c'est que tout cela dépend de la gestion future que l'on pourra apporter. C'est-à-dire qu'un espace vert, si l'on ne tient pas compte de la gestion future, c'est comme si vous ne faites rien. D'ailleurs, dans cette gestion et dans ce travail étroit, nous travaillons, avec Nièvre Aménagement, sur le suivi des entreprises d'espaces verts, qui souvent livrent des espaces, n'arrosent pas, ou peu. Une entreprise d'espaces verts m'a clairement dit que cela lui coûtait moins cher de remplacer des végétaux plutôt que de les arroser, et je dis cela sans leur jeter l'opprobre. C'est une vraie problématique.

En tant que commune, nous livrons un paysage aux Neversois, et, quand un projet est fini, nous sommes tous très heureux de voir les plantes et l'investissement pousser, si je puis m'exprimer ainsi. Il y a vraiment un travail étroit sur le choix des plantes. Il y a aussi un travail sur la cohérence paysagère. D'ailleurs, nous avons eu récemment la reconduction de notre quatrième fleur, et un prix sur la stratégie d'aménagement paysager, et je pense que c'est ce que le jury a remarqué dans le travail que fait la commune ; c'est cette cohérence. C'est-à-dire que nous n'imposons pas la palette Ville de Nevers, mais nous demandons à ce que les bureaux d'études « n'en fassent pas qu'à leur tête ». C'est ce qui était le cas, avant, dans la ville ; on avait, à chaque chantier livré, un paysage différent, avec la palette du bureau d'études, que ce soit les matériaux ou les végétaux. Là, nous imposons que le bureau d'études utilise une partie de notre palette, pour avoir une cohérence paysagère au niveau de tous ces nouveaux aménagements qui seront livrés.

M. le Maire –

Je voudrais rappeler que nous avons eu le renouvellement de la 4<sup>ème</sup> fleur. Nous remercierons les agents, dans deux jours, lors d'un petit déjeuner à la Cité. Je m'adresse à tous les élus : si vous souhaitez venir aussi, vous pouvez venir. Nous avons aussi obtenu un prix de l'aménagement paysager. Cela veut dire que nous prenons bien en compte l'ensemble d'un projet urbanisme et environnement.

Il y a des questions. Je passe la parole à François Diot, puis à Anne-Marie Gerbe.

M. Diot –

J'avais deux questions précises. Une sur les Courlis, et l'autre sur la place Mossé.



Sur les Courlis, il s'agit de l'occupation de la tour des Grands Courlis. On comprend, dans les documents qui nous ont été présentés, entre les lignes, que c'est une piste qui est envisagée pour le relogement des syndicats de la Bourse du Travail, et c'est ce qui nous a été confirmé en commission.

Je ne sais pas si vous pouvez nous faire un point sur l'avancée des discussions ; mais, pour notre part, nous avons des échos selon lesquels la surface globale proposée dans la tour des Courlis est très inférieure aux surfaces dont les organisations syndicales bénéficient aujourd'hui à la Bourse du Travail. Et même si elles ont fait un effort dans leurs demandes en la matière, apparemment cela ne rentre pas. En tout cas, toutes les organisations syndicales ne pourront pas être logées là, sauf à se retrouver sans salles de réunion, ou sur des surfaces très étriquées. Pouvez-vous nous en dire plus, ou pas, à ce stade ? C'était la première question, concernant le CRAC des Courlis.

Ensuite, sur la place Mossé, effectivement, on y revient. Vous dites, et vous répétez régulièrement que, dont acte, les feux intelligents n'ont pas marché, mais que cela ne coûtera rien à la Ville. Nous vous l'avons déjà demandé. Nous ne demandons pas mieux que de vous croire, mais nous préférerions en avoir la preuve. Si j'ai bien compris ce qui nous a été expliqué, il y a une moins-value pour les travaux qui devaient être faits, et qui ne le seront pas. Peut-être. On crée un rond-point alors que ce n'était pas prévu de faire un rond-point au départ. Il y a des choses qui devaient être faites, et que l'on ne fera pas ; donc, cela coûte moins cher. Première chose.

Deuxième chose. On nous dit qu'il y a des pénalités pour l'entreprise qui s'est « trompée » ; on aimerait bien savoir combien.

Et puis la troisième chose qui nous a été dite, si j'ai bien retenu, c'est que, finalement, dans l'équilibre de la concession, il y a des aléas, et que, finalement, ces aléas servent à combler le trou. Sauf que, si j'ai bien compris le mécanisme, de toute façon, en fin de concession, il y a un excédent qui est reversé à la Ville, et donc j'imagine bien que, dans ce cas-là, ces aléas viendront en déduction de ce qui sera reversé à la Ville.

Je demande à être convaincu que cela ne nous coûtera rien, mais, pour cela, il nous faut des chiffres. Combien de moins-value en travaux ? Combien de pénalités pour l'entreprise qui s'est trompée ? Et puis combien d'aléas ? Nous aimerions bien avoir les chiffres.

M. le Maire – J'étais étonné qu'il n'y ait pas de questions. Vous vous êtes réveillé au moment du vote. Donc Cédric Duhem était reparti.

M. Diot – On avait suspendu la séance, Monsieur le Maire. Je m'exprime quand la séance est rouverte, tout simplement. Mais vous avez forcément les chiffres.

M. le Maire – On peut, d'abord, s'exprimer même quand on n'est pas en séance ; les élus n'ont pas d'interdiction de s'exprimer même quand la séance est suspendue ; donc, cela, cela n'a rien à voir.

L'idée, c'est de revenir là-dessus si vous le souhaitez. Puisque vous me demandez des preuves, il n'y a pas de soucis ; ce que j'ai dit est une réalité. Vous avez toujours émis des interrogations par rapport au fait que les Neversois ne paieraient pas cette erreur. Je vous l'ai toujours dit, et je vais repasser la parole à Cédric Duhem sur ce point.

Sur la Bourse du Travail, je vais remettre les choses au clair. Vous allez participer bien volontiers au groupe de travail, et évidemment Michel Suet va en faire partie aussi. Il faut le mettre en place très vite. Il va falloir que tout le monde soit raisonnable.

Sur les syndicats, ce que vous dites est faux. Il y en a déjà un qui ne veut pas être avec les autres, *a minima*, voire qui est déjà parti, ou qui veut partir dans des locaux qui lui appartiennent. Quand vous me dites qu'ils veulent tous être ensemble, c'est faux.

Deuxièmement, il y a plus de mètres carrés aux Courlis que dans la tour des syndicats. Ce que vous dites est donc encore erroné.

Ensuite, j'ai demandé à ce que, déjà, sans savoir les surcoûts énergétiques, chacun soit raisonnable dans ses demandes. Car je rappelle – et je le redis droit dans les yeux aux Neversois, car je rappelle que nous sommes filmés – que les Neversois paient, depuis 1970, la localisation des syndicats dans la Bourse du Travail, y compris les fluides, pour des syndicats qui ont une dimension départementale pour la plupart. Même si je n'ai pas un refus catégorique aujourd'hui de l'actuel président du Département quant à une contribution, vous savez que j'aime bien une forme de justice : je considère que c'est injuste que les Neversois paient depuis plus de 50 ans l'hébergement de syndicats.

L'idée, c'est d'avancer intelligemment ensemble, et je leur ai demandé comment ils pouvaient rationaliser. Tout le monde, aujourd'hui, rationalise, et partage les salles de réunion ; je ne vois pas pourquoi les syndicats en seraient dispensés.

Par contre, quand j'apprends que les demandes sont au-delà des mètres carrés dont ils disposent aujourd'hui... Ne faites pas « non ». Vous me dites « je n'ai rien avec les syndicats », et puis vous connaissez mieux le dossier que moi. Cela veut donc bien dire que vous avez échangé avec eux. Mais ayez les bons échanges, François Diot. Parce que je vous dis qu'aujourd'hui on a eu à faire face à des demandes exponentielles de mètres carrés par rapport à l'existant dans la Bourse du Travail. Donc, il est clair que nous n'irons pas là-dedans.

Par contre, c'est un local qui est beaucoup plus moderne, et d'ailleurs il va falloir que l'on accélère les choses ; je ne vous dis pas le coût énergétique de la Bourse du Travail, qui est un bâtiment de la fin des années 60, et qui est un gouffre, même si, heureusement, il n'y a pas tant de mètres carrés que cela, parce que ce n'est pas si grand que cela, les plateaux de la Bourse du Travail. Donc, vous vous trompez quand vous dites qu'il y a moins de mètres carrés ; il y en a plus aux Courlis.

Après, l'idée, ce n'est pas de faire « open-bar » et que c'est « plus de mètres carrés ». Si les syndicats me disent « je loue, je paie », ils prennent la surface qu'ils veulent. Si, par contre, nous y avons mis notre contribution, au nom des Neversois, nous aurons notre mot à dire. Et, donc, en respectant tout à fait l'activité des syndicats, il va falloir aussi que chacun y mette du sien, et encore plus aujourd'hui. Personne n'est dispensé, même pas les syndicats. Il faudra donc faire des efforts sur le nombre de mètres carrés et le partage des locaux. Et donc je souhaite, effectivement, que l'on avance sur le sujet, mais, encore une fois, tout ce que vous dites n'est pas juste.

Je vais passer la parole à Cédric Duhem sur un sujet passionnant. Je rappelle que je mets au défi quiconque, la presse comme vous, d'affirmer que j'ai prononcé un jour le mot de « feux intelligents » ; je n'ai jamais dit ça. Et il n'a jamais été question de mettre des « feux intelligents » ; l'idée, c'est que ce soit des « feux programmés », ce qui n'a rien à voir. C'est-à-dire que le feu ne fonctionne pas pareil, à 8 h 30, à 9 h 00, à 9 h 30, à 11 h 00. C'était cela, l'idée. Et nous avons besoin de données pour les régler. C'est ce que l'on nous avait expliqué. Sauf que ce qui a été fait a été fait sur, je le redis, un calcul qui était très inférieur à la circulation réelle ; peut-être que nous avons aussi un peu plus d'habitants, et c'est tant mieux, manifestement. Ce qui permet, d'ailleurs... Je m'adresse à Cédric Duhem, j'ai rencontré des gens qui achetaient vers Domitys, sur des terrains que nous avons du mal à commercialiser ; il semblerait qu'ils ré-intéressent, et c'est tant mieux, compte tenu de la tension du marché sur Nevers. J'en profite pour vous dire que, si vous n'avez pas lu *Le Nouvel Obs*, Nevers est la deuxième ville de France en augmentation du coût du mètre carré, ce qui est une première. C'est une surprise. C'est une première. Après Dijon. Nous sommes presque à 8 % d'augmentation pour les maisons, ce qui est bon signe, pour ceux qui ont investi, parce que nous partons de très bas. On est à un peu plus de 3 % sur les appartements. C'était des tableaux dans lesquels nous n'apparaissions nullement

il n'y a encore pas si longtemps. C'est aussi un signe qu'il y a une demande, et il y a peut-être plus de demande que d'offre.

Pour revenir au sujet des feux, c'était des « feux programmés », qui n'ont pas suffi pour faciliter une circulation plus fluide, même si je rappelle qu'à l'époque du précédent rond-point, il y avait quelques soirs où cela bouchonnait, et c'est tant mieux, parce que, sinon, cela voulait dire que nous n'aurions plus grand nombre d'habitants. Je rappelle aussi le rond-point du McDonald's, où ce n'est pas non plus la panacée. Si vous passez de temps en temps sur le rond-point du McDonald's, c'est un des rares ronds-points en France traversés par des piétons, ce n'est pas toujours très heureux. On peut supporter parfois quelques bouchons. Je suis comme vous parfois automobiliste et je râlais, car j'étais coincé, mais j'ai mis 3 minutes à passer le pont. Il y a aussi des choses à relativiser. Il suffit d'aller un peu circuler à Paris et puis après on se dit que parfois il n'y a pas grand-chose à Nevers. Bon. Allez, on va remettre le sujet dans son contexte. Admettons qu'effectivement c'était excessif ; on est revenu à un rond-point, d'ailleurs, que l'on n'aurait pas conçu comme cela s'il n'y avait pas eu cela. Et nous avons utilisé les deux voies qui arrivent de chaque côté pour garder un rond-point à deux voies, avec une piste cyclable qui a été travaillée avec les usagers du cycle, pour qu'au moins une fois on ait une continuité dans la traversée d'un carrefour, c'est à souligner ; un tourne-à-gauche. Je pense qu'aujourd'hui, on peut difficilement faire mieux. On est sur l'optimisation du rond-point.

Cédric Duhem a la parole, et nous levons momentanément la séance.

*(La séance est suspendue durant 5 minutes)*

*Nota : réponse donnée par M. Duhem, durant la suspension de séance:*

- M. Duhem – Vous avez posé la question de savoir plus précisément combien cela coûte, et comment ce s'équilibre.
- Le devis de coûts supplémentaires pour réaliser le carrefour est de 155 000 € ; auxquels on peut déduire 81 000 € de prestations non réalisées, pour la raison que je vous ai expliquée tout à l'heure, à savoir que l'on n'avait pas fini tous les travaux ; donc, cela nous a permis d'avoir des compensations sur des travaux qui devaient être réalisés pour le carrefour à feux.
- Il y a une entreprise qui a livré avec deux mois de retard ; donc elle a eu 6 850 € de pénalités.
- Et l'ensemble des bureaux d'études de maîtrise d'œuvre ont eu une pénalité globale qui s'élève à 11 740 €, si je ne me trompe pas. Le reste, c'est des efforts de la concession. Si vous regardez dans le CRAC qui vous a été remis, et dans lequel vous avez le bilan mis à jour, vous pouvez voir, poste par poste, les évolutions budgétaires, et vous pourrez constater où se situent les diminutions. Il y a notamment des diminutions de la rémunération de Nièvre Aménagement.
- M. Diot – Excusez-moi, pour que je comprenne bien, 155 000 € - 81 000 €, cela fait à peu près 70 000 €. Il y a 50 000 € d'effort de la concession ? Mais ces 50 000 €-là, ce sont 50 000 € qui auraient été remboursés à la Ville à l'issue de la concession, en excédant, et qui ne le seront pas ?
- M. Duhem – Je n'ai pas le chiffre sous les yeux. Mais je vous propose de regarder la diminution de la rémunération de Nièvre Aménagement entre l'exercice 2020 et l'exercice 2021 ; elle est supérieure à 50 000 €.
- M. Diot – Ce que vous nous dites, finalement, c'est que c'est Nièvre Aménagement qui paie ?
- M. Duhem – Non, ce n'est pas Nièvre Aménagement qui paie ; c'est la concession d'aménagement dans sa globalité, et le calcul de la rémunération de Nièvre Aménagement est lié à des rémunérations

d'aménagement et des rémunérations de commercialisation. En recalculant le tout, on arrive à une opération équilibrée.

- M. Diot –  
Donc, c'est de l'argent public qui paie ?
- M. Duhem –  
Non. Il y a zéro euro en plus pour la collectivité, et le détail que je vous donne, ce n'est pas ça.
- M. le Maire –  
Je sais que cela vous déçoit, Monsieur Diot, mais cela a été travaillé avec Nièvre Aménagement...
- M. Diot –  
Au contraire, je ne souhaite que cela, je cherche à comprendre comment, sur 70 000 € de coûts supplémentaires, finalement, le bureau d'études paie 11 000 €, et puis il y a des pénalités de retard de 6 000 € ; donc il y a 50 000 € qui sont payés par quelqu'un d'autre que le bureau d'études qui s'est trompé. On épluchera les choses en commission ; je me formerai sur le sujet, mais ce que je comprends, c'est qu'il y a 50 000 € qui...
- M. le Maire –  
Mais soyez rassuré, n'essayez pas de trouver ce qui n'existe pas ; ça ne coûte pas un euro aux Neversois. C'était un engagement que j'avais pris. Je mets au défi quiconque de démontrer que tout engagement que je prends depuis 8 ans, je n'en aurais pas respecté, avec mon équipe. Cet engagement, je l'ai pris. Je l'ai travaillé avec Cédric Duhem et Nièvre Aménagement. Il savait ma position là-dessus. Je le laisse vous ré-expliciter, si besoin, les choses. Il n'y a pas de tour de passe-passe. C'est simplement, effectivement, une volonté de chacun de faire un effort – et pas les habitants, en tout cas – pour ceux qui sont intervenus sur ce projet qui a été mal finalisé.
- M. Duhem –  
Je ne peux que redire ce que j'ai dit ; quand vous constatez, ligne par ligne, les évolutions budgétaires qui sont disponibles dans le tableau récapitulatif du CRAC, il y a des lignes en plus et des lignes en moins, et au global, la participation de la collectivité ne bouge pas d'un centime. Et quand on regarde ligne par ligne, effectivement, il y a une diminution de la rémunération de Nièvre Aménagement. Elle n'est même pas liée directement au coût des travaux, mais, effectivement, cette ligne-là, à elle seule, compense les 50 000 € dont vous parlez. Après, je vous avoue que, là, je n'ai pas le tableau sous les yeux, mais, si vous regardez les détails, vous pouvez constater que la ligne Travaux est inchangée par rapport à l'année précédente, à quelques centaines d'euros près, sur plusieurs millions.
- M. le Maire –  
Nous reprenons le cours du Conseil. Je vais demander quand même à Cédric Duhem de rester quelques instants, le temps que l'on change de sujet, pour être sûrs que l'on n'ait pas à y revenir.
- Rose-Marie Gerbe.
- Mme Gerbe –  
C'était un autre sujet. C'était à propos du Grand Monarque. C'est sur le déménagement de l'office du tourisme. Je sais que cela concerne l'Agglomération, et pas la Ville de Nevers. Mais on parle depuis 2021 du déménagement de l'office du tourisme. Il y a de l'argent qui a été mis de côté pour cela, de la part de l'Agglomération. Or, là, il n'en est pas du tout question. On nous dit qu'il y a une promesse de vente, et que les travaux vont commencer. Je voulais avoir des précisions pour savoir si, en effet, il s'agit de mettre l'office du tourisme là-bas à terme.
- M. le Maire –  
Je sais qu'il y a des doutes qui sont émis, qui me surprennent un peu. Il y a un engagement aujourd'hui que l'office du tourisme soit situé là-bas ; cela fait partie de l'économie du projet. J'ai dû signer, d'ailleurs au nom de l'Agglomération, un courrier comme quoi il y a un engagement d'être locataire à un coût de loyer qui a été négocié, d'ailleurs. Je crois que j'avais

demandé à faire un courrier pour le porteur de projet, il me semble ; je ne sais pas s'il a été fait, pour confirmer l'engagement. Guy Grafeuille peut compléter mon propos.

M. Grafeuille – Monsieur le Maire, ce que je voudrais dire, c'est que le projet a été réalisé par l'architecte en tenant compte des *desiderata*, justement, du service qui doit s'y installer. Donc je suis un peu surpris de la question. Les pièces ont été calculées en fonction des besoins de l'office du tourisme. Nous l'avons fait avec eux.

Mme Gerbe – Je me demande pourquoi ce n'est pas cité dans le CRAC, à ce moment-là.

M. le Maire – Le CRAC, il va parler de l'opération globale. Je re-suspends la séance. Je repasse la parole à Cédric Duhem.

Mme Gerbe – Il est question de la création d'un restaurant, de commerces et d'activités. Mais on aurait pu préciser plus clairement les choses.

M. le Maire – Cédric Duhem intervient hors Conseil.

*(Suspension du Conseil durant une minute.)*

*(Nota : réponse de M. Duhem durant la suspension)*

M. Duhem – Nous aurions pu l'écrire, et nous nous sommes posé la question de le faire, mais nous ne l'avons pas écrit, parce que cela dépend d'un porteur de projet qui n'est pas Nièvre Aménagement. Je vous confirme que, dans le projet – et le permis de construire a été déposé en sens, comme l'a rappelé M. Grafeuille –, il y a un projet d'implantation de l'office du tourisme qui a été travaillé avec les services à l'époque. On a modifié le projet puisque c'est un établissement recevant du public, pour pouvoir intégrer ce projet. Il semble contreproductif de faire autre chose que l'office de tourisme ; il est toujours prévu dans le sujet. Par contre, effectivement, cela n'incombe pas à Nièvre Aménagement. C'est la raison pour laquelle nous ne l'avons pas mis. Dont acte ; on pourrait très bien corriger cela, et mettre cet élément, si vous le souhaitez.

M. le Maire – Je reprends le Conseil. C'est bien, de temps en temps, que l'on se fasse confiance. Si je dis cela publiquement, c'est parce que c'est ce qui est prévu. Je comprends que vous ayez besoin d'être rassurée, mais il ne faut pas non plus douter de tout. Cela fait un moment qu'on le dit.

Nous avons longtemps cherché où l'on recaserait l'office du tourisme. Nous avons besoin de récupérer les espaces du palais ducal. Le projet a été travaillé dès le départ, sous l'égide de Guy Grafeuille, avec une possibilité de l'office du tourisme qui a été confirmée ; oui, l'office de tourisme intercommunal sera bien situé là-bas, dès que les travaux auront pu avancer, dans un contexte que vous connaissez (trouver des entreprises, des matériaux, etc.), avec un porteur privé qui va mener tout cela.

Je confirme à nouveau, s'il le faut, que l'office du tourisme est bien prévu d'être installé là-bas.

Est-ce que, sur les CRAC, il y a d'autres questions ?

Nous allons pouvoir voter.

Sur la délibération n° 130, qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Il en est pris acte.***

2022-131      Conventions publiques d'aménagement Nièvre Aménagement / Ville de Nevers – Avenants consécutifs à l'approbation des comptes rendus d'activités au concédant (CRAC) au 31 décembre 2021

M. le Maire – Sur la délibération n° 131, qui est contre ? Qui s'abstient ?

*Opposition : 0*  
*Abstention : 0*  
**Il en est pris acte.**

Nous allons autoriser M. Duhem à quitter la séance. Nous le remercions pour ses explications.

M. le Maire – Je vais faire voter ce que nous n'allons pas aborder. Comme cela, ce sera fait.

2022-112 – Pertes sur créances irrécouvrables - Admissions en non-valeur et créances éteintes.  
**Adopté à l'unanimité.**

2022-113 – Recrutement d'un adjoint au directeur financier et responsable de la mise en œuvre de la stratégie budgétaire.  
**Adopté à l'unanimité.**

2022-114 – Mise à disposition d'un agent de la Ville de Nevers auprès du CCAS.  
**Adopté à l'unanimité.**

2022-116 – Amicale du personnel – Attribution d'une subvention.  
Je rappelle qu'elle est en plus du CNAS.  
**Adopté à l'unanimité.**

2022-118 – Adhésion à la centrale d'achat du Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH)  
**Adopté à l'unanimité.**

2022-119 – Vente des parcelles BX 474 et BX 476, impasse des Chailloux.  
**Adopté à l'unanimité.**

2022-121 – Rectificatif vente terrain angle rue de la Raie et avenue Patrick Guillot à Nevers.  
**Adopté à l'unanimité.**

2022-122 – Vente d'un appartement 129 rue de la Pompe à Paris XVI<sup>e</sup> arrondissement.  
C'est l'appartement qui nous avait été légué dans le cadre du fonds Thuillier, que nous avons cédé, charge pour nous de respecter les volontés d'édition.  
**Adopté à l'unanimité.**

2022-125 – Mise à disposition d'un minibus par l'association des Paralysés de France pour une classe d'Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire à l'école Lucie Aubrac – Année 2022-2023.  
**Adopté à l'unanimité.**

2022-128 – Adoption du nouveau règlement de voirie.  
**Adopté à l'unanimité.**

2022-129 – Délégation du droit de priorité de la Ville de Nevers à Nièvre Habitat.  
**Adopté à l'unanimité.**

2022-132 – Requalification de l'îlot Fer / Nièvre – Lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique.  
Nous en avons parlé samedi, au Conseil communautaire.  
**Adopté à l'unanimité.**

2022-133 – Requalification de l’ilot Fer / Nièvre – Plan de financement.

*Adopté à l’unanimité.*

2022-134 – Mise à disposition du public de la modification simplifiée du PLU (aire de camping-cars, rue du plateau de la bonne dame) – Rectificatif.

*Adopté à l’unanimité.*

2022-137 – Convention de partenariat – Look Gravel

Il y a eu la reprise de la Look globale, la Look France, avec la Look Crit et la Look Ride, et la Lool Gravel.

*Adopté à l’unanimité.*

2022-138 – 24<sup>e</sup> Internationaux de Tennis Nevers Nièvre du 2 au 9 octobre 2022 – Attribution d’une subvention.

*Adopté à l’unanimité.*

2022-140 – Renouveau de l’inscription du Musée de la Faïence et des Beaux-arts dans l’offre du CNAS.

*Adopté à l’unanimité.*

2022-141 – Cours d’art dramatique : Partenariat Théâtre du temps pluriel / La Maison / La Ville de Nevers.

*Adopté à l’unanimité.*

2022-142 – Renouveau de l’adhésion de la Ville de Nevers au réseau Micro-Folie.

*Adopté à l’unanimité.*

2022-143 – Adhésion du Musée de la Faïence et des Beaux-Arts au dispositif Nièvre Achat Plaisir.

Je précise que le Musée va organiser une très belle exposition prochainement, en lien avec d’autres Villes. Nous vous en dirons un mot en temps voulu, peut-être. Une exposition d’envergure nationale.

*Adopté à l’unanimité.*

2022-144 – Renouveau de la licence d’entrepreneur de spectacles.

*Adopté à l’unanimité.*

Je crois que je n’ai pas oublié de délibérations sans débat.

## **ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES**

### **2022-107 Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal**

*(cf. supra ; questions de M. Diot et de Mme Gerbe)*

**Il en est pris acte.**

### **2022-108 Syndicat Mixte Ouvert pour la restauration collective (SYMO) – Demande d’adhésion de la communauté de communes des Amognes Cœur du Nivernais.**

M. le Maire –

Nous allons pouvoir enchaîner, avec la délibération n° 108. C’est Amandine Boujlilat qui va la présenter. La délibération concerne le SYMO, avec une demande d’adhésion de la communauté de communes des Amognes, Cœur du Nivernais.

Mme Boujlilat – La communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais a sollicité le syndicat mixte ouvert de la restauration collective (la cuisine centrale) pour pouvoir bénéficier des prestations qui sont réalisées dans le cadre du portage à domicile sur son territoire. Eu égard au code général des collectivités territoriales et aux statuts du SYMO, qui prévoit que chaque collectivité adhérente doit délibérer au sein de son Conseil municipal pour accepter l'adhésion d'une nouvelle collectivité, il est question de vous proposer d'accepter l'adhésion de cette nouvelle communauté de communes au syndicat. C'est purement administratif, mais c'est obligatoire. À côté de cela, c'est plutôt intéressant et encourageant, puisque c'est, de ce fait, la production de repas supplémentaires qui se fait en local, sur le territoire, avec des produits de qualité et des produits locaux ; c'est aussi intéressant d'encourager cette démarche.

M. le Maire – Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

#### **2022-109      Représentation du Conseil municipal auprès des commissions - Modifications**

M. le Maire – La délibération n° 109 concerne une modification de la représentation du Conseil municipal auprès des commissions, et plus particulièrement on ajoute Muriel Marty à la commission 1, on retire Muriel Marty de la commission 2, et on remplace Bertrand Couturier par Martine Mazoyer comme membre suppléant du SYMO.

Pas de questions ? Pas d'oppositions ? Ni d'abstentions ?

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

#### **2022-110      Délégations de service public – Rapports d'activités 2021**

M. le Maire – Je vais passer la parole à Monsieur l'Adjoint aux Finances pour les rapports d'activités 2021 pour les délégations de service public. En synthèse, bien sûr.

M. Suet – Merci, Monsieur le Maire.

Les entreprises qui sont titulaires d'un contrat de délégation de service public doivent produire chaque année à la collectivité délégante un rapport d'activités de l'année précédente. Ce document fait état des données financières, tarifaires et techniques de la délégation de service public.

La Commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 15 septembre 2022, et elle a émis un avis favorable.

Il vous est proposé ici de prendre acte des informations contenues dans chacun des rapports d'activités 2021, que vous avez tous reçus.

Voulez-vous que nous vous passions une synthèse ? Ou bien les documents que vous avez reçus vous suffisent-ils ? Pas de réponse ? Cela veut dire que cela vous suffit ? C'est parfait. Voilà comment on gagne du temps.

M. le Maire – C'est plus qu'une synthèse. Écoutez, le temps gagné, il faut le prendre.



Rose-Marie Gerbe.

Mme Gerbe – Ce n'était pas spécialement des questions très précises. Mais c'est vrai qu'en réunion les prestataires ont souligné le fait que, pour les tarifs, en 2022, cela risquait d'être sensiblement les mêmes, parce que les contrats finissent en 2022, mais qu'ils s'inquiétaient pour 2023. C'était juste pour re-souligner le fait que, pour le crématorium ou le camping, ils vont demander probablement des avenants, puisque, nous, nous limitons la hausse à 3 %, et qu'*a priori* il y aura des tarifs qui seront plus en hausse que cela, avec le coût de l'énergie et les frais de salaires, nous a-t-on dit.

M. Suet – Oui, c'est vrai. Surtout OGF, d'ailleurs, qui sera beaucoup impacté par la hausse du prix de l'énergie. Mais, dans le contrat, il y a une formule de calcul, très compliquée, d'ailleurs, qui va aider à déterminer les prix adaptés.

Pour le camping, il devait y avoir une réunion bientôt avec la commission, pour évaluer le juste prix.

M. le Maire – Bien, s'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose de voter sur ce rapport.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

#### **2022-111 Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 pour le BP 2023**

M. le Maire – La parole est toujours à Michel Suet pour l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 pour le BP 2023.

M. Suet – Oui, c'est une délibération que nous sommes obligés de passer. Le Conseil municipal a approuvé la signature de la convention avec l'État pour la mise en œuvre de l'expérimentation par la Ville de Nevers du compte financier unique.

Cette expérimentation prévue en 2023 nécessite un changement de norme comptable et notamment le passage de la M14 à l'instruction budgétaire et comptable M57 développée.

C'est pourquoi il vous est proposé d'acter le changement de norme comptable, et d'adopter la nomenclature comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour le BP 2023 de la Ville de Nevers.

Comme différence, le secteur public se rapproche là très nettement du plan comptable applicable aux entreprises. Le référentiel comptable M57, de toute façon, sera généralisé en 2024.

C'est quoi, la M57 ? Ce sont de nouveaux dispositifs d'appréciation de la sincérité des comptes, ce sont des états financiers plus complets, et nous faisons partie de la phase d'expérimentation du compte financier unique. Pour l'instant, il n'y a pas de date avancée pour le rendre obligatoire. Ce compte financier unique doit notamment préciser les méthodes de comptabilisation, le coût d'entrée des immobilisations, les amortissements et les provisions pour dépréciation d'actifs. Cela repassera en Conseil, sans doute, si nous ne prenons pas de retard, au mois de novembre, pour adopter le règlement budgétaire financier.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des demandes de précisions ?

Nous votons.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

**2022-112      Pertes sur créances irrécouvrables – Admissions en non-valeur et créances éteintes**

*Adopté à l'unanimité.*

**2022-113      Recrutement d'un adjoint au directeur financier et responsable de la mise en œuvre de la stratégie budgétaire**

*Adopté à l'unanimité.*

**2022-114      Mise à disposition d'un agent de la Ville de Nevers auprès du CCAS**

*Adopté à l'unanimité.*

**2022-115      Mise à jour du tableau des emplois de la Ville de Nevers**

M. le Maire – Cécile Morini a la parole pour la mise à jour du tableau des emplois de la Ville de Nevers.

Mme Morini – Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, les emplois de chaque collectivité sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité, et, bien sûr, toute dépense est actée par le Conseil municipal. Il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services à travers le tableau des emplois.

Par ailleurs, et conformément aux attributions du Comité technique, en cas de création et/ou suppression d'emplois, transformation de postes, son avis préalable est obligatoire.

Compte tenu de la nécessité d'assurer un meilleur suivi des postes budgétaires, il convient d'actualiser le tableau des effectifs que vous trouverez en annexe au rapport.

Sans vous imposer le détail de cette actualisation, je peux vous en synthétiser les grands axes.

Il s'agit :

- De placer les auxiliaires de puériculture et les auxiliaires de soins en catégorie B.
- De transformer certains postes pour permettre la nomination d'agents bénéficiant d'avancements de grade et promotions internes, et cela aussi bien dans la filière administrative, que dans les filières culturelle, technique, médicosociale et de la police municipale.
- De mettre en cohérence le nombre de postes occupés et vacants.
- De procéder aux modifications d'organisation, afin de répondre à de nouveaux besoins d'emplois et de recrutement.

La présente délibération vous propose d'approuver le tableau des emplois annexés à celle-ci, de procéder à la déclaration de l'avis de vacance d'emploi, et de nous autoriser à signer, le cas échéant, les contrats à venir.

Je vous remercie.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ?

Nous votons ce tableau des emplois et cette mise à jour.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

**2022-116    Amicale du personnel – Attribution d'une subvention  
*Adopté à l'unanimité.***

**2022-117    Travaux d'éclairage public – Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le SIEEEN**

M. le Maire – Nous allons essayer de récupérer Daniel Devoise pour aborder la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le SIEEEN. J'essaie de meubler, mais... Allez, Corinne Mangel, dites-nous un mot sur l'exposition à venir.

Mme Mangel – Nous avons la chance d'avoir été retenus pour une exposition, et recevoir surtout le label « exposition d'intérêt national », à savoir qu'il n'y en a en général que 20 par an. Le label « exposition d'intérêt national », créé par le ministère de la Culture en 1999, en direction des musées territoriaux, récompense surtout les musées de France qui mettent en œuvre des expositions remarquables, tant pour leur qualité scientifique que pour le caractère innovant des actions culturelles qui vont l'accompagner. Cette année, pour un événement qui se tiendra de juin à septembre 2023, nous avons été retenus pour une exposition qui s'appellera « Faïence et vin », ceci en partenariat avec le château-musée de la ville de Saumur, et surtout le musée des arts décoratifs de la ville de Strasbourg. Ce sont de très belles pièces, des pièces exceptionnelles, et même des pièces privées, qui seront vraiment des œuvres prestigieuses.

M. le Maire – Voilà. Avis à la population.

Daniel Devoise va évoquer la délibération n° 117.

M. Devoise – La Ville souhaite développer et améliorer la mise en valeur de ses bâtiments par le biais de l'éclairage, et notamment la partie haute de l'hôtel de ville. Nous avons échangé avec le Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre sur ce projet, un peu à l'identique de ce que l'on peut retrouver sur la façade du SIEEEN aujourd'hui.

C'est un projet de 36 000 € TTC. Il restera à la charge de la Ville de Nevers la somme de 26 640 € TTC, sachant que 9 500 € TTC relèvent d'une prise en charge partielle des travaux par le SIEEEN.

Considérant l'intérêt de ce projet pour la Ville, je vous propose de bien vouloir m'autoriser :  
- à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée et le devis correspondant,  
- à faire réaliser ces travaux par le SIEEEN.

Vous avez dû avoir une photographie de ce que cela peut donner. Je vois François Diot sourire. Dans le contexte actuel sur les énergies, peut-être que c'était quelque chose que nous aurions pu décaler, mais c'était lancé depuis un moment. S'il y avait des questions sur ce sujet, je suis là pour y répondre.

M. le Maire – Sylvie Dupart-Muzerelle.

Mme Dupart-Muzerelle – Merci, Monsieur le Maire. C'est vrai que cette délibération était le prétexte aussi pour introduire les questions sur les économies d'énergie de la Ville, ce dont Monsieur le Maire a parlé au tout début. En effet, il y a peut-être un *timing* un peu curieux : on nous demande de faire des économies d'énergie, et, là, on va mettre en place un équipement supplémentaire. Je sais, ce sont des LED, la consommation est faible, mais c'est le signal, et le *timing* qui nous semblent un peu décalés.

M. Devoise – Effectivement, je ne vais pas vous dire que le *timing* est le meilleur, mais l'idée, c'est aussi de rendre attractive notre ville, et notamment nos bâtiments. Après, ce projet a été initié bien avant la crise sur l'énergie que l'on connaît actuellement. Pour vous donner un ordre d'idée, globalement, si l'on éclaire un peu comme le fait le SIEEEN, c'est 35 € de consommation pour l'année. Suite aux événements actuels, et c'est ce que j'ai dit à l'équipe municipale, on ne sera même pas à 35 € ; ce sera vraiment sur des moments hyper importants. Il peut y avoir des jours où l'on peut mettre en valeur le drapeau de la République française. Je ne vais pas vous dire que c'est une super idée ... C'est une bonne idée, mais le contexte fait que ce n'est pas top.

M. le Maire – Moi, je vous redis les choses, je vais peut-être paraphraser, mais je pense que c'est important de remettre les choses dans le contexte. Vous savez que nous avons une grosse politique de rénovation des bâtiments historiques, et la mairie en fait partie. On a vu l'intérêt qu'elle a suscité, notamment pour les journées européennes du patrimoine. Ce que fait le SIEEEN est apprécié, d'un éclairage qui ne doit pas coûter énormément au SIEEEN, pour un syndicat d'énergie. C'est vrai que, comme pour le pont de Loire, nous nous étions dit il y a plusieurs années, avant la rénovation de l'hôtel de ville, que cela pourrait être un monument que l'on éclaire de temps en temps. Le temps que les travaux se fassent, qui ont pris un peu de retard, que les commandes se fassent, que la solution aussi d'éclairage la moins coûteuse soit trouvée, sans dégrader le bâtiment, que la consultation de l'architecte des bâtiments de France se fasse, nous sommes arrivés à une époque où personne n'aurait soupçonné que l'on se pose éventuellement cette question d'éclairer par LED, sur un coût très limité.

L'avantage de cela, c'est que l'on peut piloter l'éclairage, grâce aussi aux technologies intelligentes. Je ne vous dis pas que c'est parce qu'on va le mettre en place que l'on va forcément éclairer à tout va à une heure où l'on doit faire des économies. L'avantage, c'est que l'on peut même se dispenser d'éclairer du tout. Mais ce sera installé. Et puis peut-être que l'on reviendra à de meilleures heures de coûts « normaux » de consommation énergétique, et nous le mettrons en place de temps en temps. Vous savez comment cela se passe sur les commandes publiques, cela ne se fait pas du jour au lendemain, et cela ne nous a pas pris avant-hier pour proposer cela ; c'était dans les tuyaux depuis un moment, à une époque, évidemment, où nous étions déjà sur la maîtrise de nos consommations, mais pas à un point draconien où l'on est aujourd'hui, face à un mur qu'il va être bien compliqué de franchir. Donc, je vous le dis, l'avantage, c'est que ces éclairages, on peut les mettre, ou ne pas les mettre. Il est bien évident qu'à l'heure où l'on va réduire fortement l'éclairage public, ce n'est pas forcément à ce moment-là que l'on va s'en servir de façon excessive.

Quand il y a une manifestation « Octobre rose », nous le faisons sous la porte de Paris à un moment ; nous n'avons jamais eu de critiques. Nous l'avons fait aussi devant le palais ducal, où il y a un éclairage très ancien qu'il va être très coûteux de remplacer ; donc nous n'allons pas forcément nous lancer dessus maintenant. Mais cela a aussi des vertus, et cela fait partie de l'attractivité d'une ville comme Nevers, qui est une capitale départementale.

C'est ainsi. Cela fait partie des coïncidences de *timing*. Il est clair qu'aujourd'hui, nous ne nous serions pas forcément mis sur le sujet tout de suite, bien que je pense que l'idée, en soi, n'est pas mauvaise. Encore une fois, nous n'allons pas appuyer sur le bouton immédiatement. À terme, cela peut aussi se limiter dans les décorations de Noël, dans la mesure où c'est une autre façon de mettre en valeur un bâtiment. Nous ne sommes pas dans quelque chose de farfelu ; il y a beaucoup de villes de notre taille qui le font depuis longtemps.

François Diot.

M. Diot – Si je rigolais, c'est qu'à première vue, on pourrait croire que c'est l'Élysée ou l'Assemblée nationale. Méfiez-vous, Monsieur le Maire, vous avez parlé de technologies « intelligentes », j'ai bien compris que dorénavant il fallait parler de technologies « programmées ».

M. le Maire – Mais, non ...

M. Diot – Si. Vous avez utilisé le terme « technologies intelligentes ». Méfiez-vous...

M. le Maire – Comme la vidéoprotection et la vidéosurveillance. Chaque terme a une signification. Je suis très attaché aux termes ; cela doit faire partie inhérente de mon métier de base. Je dis simplement que ce qui est programmé, ce n'est pas intelligent ; c'est mécanique. Si vous programmez votre chaudière à distance, cela va se déclencher, ce n'est pas forcément intelligent. Si, par contre, votre chaudière est capable de reconnaître les différences de température d'elle-même, c'est du chauffage intelligent. C'est cela, la différence de technologies : la programmation, c'est mécanique ; l'intelligence, c'est un algorithme qui va permettre d'adapter l'appareil à quelque chose, ou de le connecter à un élément extérieur, par exemple, une ampoule. Non, je confirme, il n'a jamais été question d'éclairage « intelligent » sur le pont de Loire, mais d'éclairage programmé. Cela n'est pas forcément intelligent non plus, dans le sens premier du terme.

Avons-nous fait le tour du sujet ? Qui n'est pas d'accord avec cette convention ? Qui s'abstient ? Merci. Je vous le promets, nous n'allons pas éclairer à tort et à travers. Nous allons essayer d'être cohérents.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

**2022-118    Adhésion à la centrale d'achat du Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH)**

*Adopté à l'unanimité.*

**2022-119    Vente des parcelles BX 474 et BX 476, impasse des Chailloux**

*Adopté à l'unanimité.*

**2022-120    Vente de l'ancienne Banque de France, 6 bis rue Jean Desveaux à Nevers**

M. le Maire – Nous allons évoquer, plutôt que des dépenses, des recettes, ou des non-dépenses, puisque nous avançons sur la cession de l'ancienne Banque de France, rue Jean Desveaux. Je rappelle que nous avons pris la décision, si je me rappelle bien, à l'unanimité, d'exercer le droit de priorité de la Ville, et, après, de mettre l'ancienne Banque de France en vente. Nous avons été sollicités, nous avons été consultés, nous n'avons même pas eu forcément le temps de la mettre en agence

immobilière, vu le nombre d'acheteurs qui se sont manifestés de façon sérieuse. Certains ont abandonné l'aventure, d'autres sont allés au bout.

Nous avons essayé, avant de vous présenter ce choix, de voir quel était l'intérêt aussi pour le centre-ville, parce que nous nous inscrivons dans une volonté de dynamiser le centre-ville ; et pour l'intérêt pour la Ville, tout court ; et le respect du bâtiment.

Nous avons retenu la société Belloy, qui a fait une proposition au prix de 1 450 000 € net vendeur. Je rappelle que, dans l'idée, c'est de l'argent que nous allons réinjecter dans le projet de redynamisation de centre-ville aussi. Si nous n'étions pas forcément partis là-dessus à la base, l'objectif est un projet immobilier d'appartements de standing, dont on a besoin à Nevers, parce qu'on a une clientèle pour cela, y compris parfois qui revient de grandes villes. Donc cela va permettre de contribuer à remettre des habitants en centre-ville, de créer aussi des taxes pour la Ville de Nevers, et puis de créer une clientèle supplémentaire pour les commerces de centre-ville.

L'idée, c'est aussi de veiller à respecter le bâtiment, et je crois qu'il a un charme et un cachet assez uniques à Nevers, et même sans doute sur un périmètre plus large, d'où l'intérêt porté et le prix proposé.

Dans l'idée aussi de cette cession, et c'est plutôt vers cela que nous nous dirigeons, c'est de réserver une partie accessible du parc. Vous savez que nous l'avons ouvert le plus possible, même si, pendant la période Covid, nous avons dû le refermer parfois, mais l'idée est de garder une possibilité, pour le public, de profiter de cette zone un peu « poumon vert » de centre-ville.

On arrive à tout cumuler, à un prix de cession intéressant, et il me semble assez juste par rapport à l'intérêt évident de ce bâtiment. C'est une occupation qui permettra de respecter aussi l'environnement, parce que c'est de l'habitat autour, et, en même temps, de remettre des habitants à pouvoir d'achat en centre-ville. C'est la raison pour laquelle, ce soir, je requière l'autorisation du Conseil municipal de vendre la Banque de France au prix de 1 450 000 € net vendeur.

Y a-t-il des questions ?

Sylvie Dupart-Muzerelle.

Mme Dupart-Muzerelle – *Le Journal du Centre* relate le propos que vous auriez tenu en disant « *Nous allons essayer de garder un partage avec le parc* ». Je voulais savoir si c'était affirmatif, ou pas ; ou si c'était fait...

M. le Maire – Non, il n'y a pas eu le découpage. Mais il y a un accord de principe des deux côtés. Moi, j'ai exprimé une demande, j'ai exprimé le souhait que, si c'était possible et que cela ne gêne pas l'occupation derrière, il puisse y avoir une partie de parc qui puisse être accessible au public, sans que cela gêne l'activité objet de la cession. Il m'a été répondu que oui. Je reçois cette société début novembre pour affiner les choses. Mais, pour moi, il n'y a pas de sujet. Peut-être que j'ai pris une précaution oratoire, je ne sais plus comment je me suis exprimé, sans doute que c'est ce que j'ai dit, mais nous allons essayer, et même parvenir à garder, je l'espère, une partie du parc, mais il n'y avait pas d'opposition manifeste, par rapport au projet, et cela me semble assez compatible. Il y aura peut-être des heures, parce que je comprends aussi que les gens qui habitent là n'aient pas forcément envie que des gens squattent le parc toute la nuit ; il sera sans doute fermé à certaines heures, mais c'est ce que nous faisons aussi, d'ailleurs, pour des raisons de sécurité.

François Diot.

M. Diot – Vous nous avez dit oralement le nom de la société ; ce n'est pas dans la délibération. C'est la société Belloy ?

M. le Maire – Oui, la société Belloy. Nous nous sommes assurés de la solidité financière, de l'absence de contentieux, de l'absence de privilèges d'URSSAF, d'une possibilité de s'endetter pour mener le projet, et du coût des travaux. C'est une société, et les chiffres sont publiés, qui a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 1 823 200 €, et qui a la capacité de s'endetter. Elle a un capital social de 500 000 €.

Y a-t-il d'autres questions ?

Je vous propose donc de prendre cette délibération ce soir, parce qu'elle va être importante pour la suite, et pour soulager la Ville de charges, notamment, de chauffage, de taxe foncière, etc., qui ne sont pas négligeables ; et d'affecter ces fonds à nos projets, que nous essayons de garder dans ce contexte compliqué.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Merci pour votre unanimité tout au long de ce projet.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

**2022-121 Rectificatif vente terrain angle rue de la Raie et avenue Patrick Guillot à Nevers**

Adopté à l'unanimité.

**2022-122 Vente d'un appartement 129 rue de la Pompe à Paris XVI<sup>e</sup> arrondissement**

Adopté à l'unanimité.

**2022-123 Attribution d'une subvention à l'association HOC (Historic Overlord Club de la Nièvre)**

M. le Maire – Nous allons revenir à la subvention allouée à l'association Historic Overlord Club de la Nièvre, ce qui nous permet aussi, Corinne Mangel, de reparler de la Fête de la Libération, un peu atypique cette année, puisqu'elle s'est en partie tenue à l'aéroport de Nevers et de la Nièvre.

Mme Mangel – Déjà, un rappel : la libération de Nevers, comme chacun le sait, a eu lieu le 9 septembre 1944. Maintenant, nous allons faire un petit retour sur la Fête de la Libération, que nous avons faite de manière un peu exceptionnelle cette année. Elle a eu lieu les 10 et 11 septembre dernier. Nous allons vous dérouler un petit diaporama.

Une association qui nous suit toujours dans les commémorations et qui s'appelle l'Historic Overlord Club (HOC) nous a énormément soutenus dans cette Fête de la Libération, avec la reconstitution d'un camp américain de la Seconde Guerre mondiale, avec plus de 45 véhicules sur une parcelle de l'aéroport ; et de l'autre côté, la venue de différents avions historiques.

On peut voir sur les photographies un Blériot XI, et puis nous avons eu surtout un défilé, qui a énormément plu au public, les petits et les grands ; un défilé de plus de 35 véhicules, qui est parti de l'aéroport et qui s'est rendu dans les rues de Nevers, avec distribution de friandises aux enfants. Nous avons été très surpris parce qu'il y avait quand même beaucoup de monde. Ce fut vraiment une très grande réussite. Je remercie également Jean-Luc Dechauffour, qui était là pour la partie Nevers, pour ce défilé, car ce n'était pas rien, et heureusement que nous étions deux, car je gérais l'aéroport, et il gérait Nevers.

Donc très grosse réussite. Et, pour ce faire, je vous demande d'attribuer à l'association Historic Overlord Club une subvention de 600 € pour permettre de poursuivre toutes ses manifestations.

L'association participe à nos nombreuses commémorations. Et notamment lorsque nous avons éclairé les avions en bleu, blanc, rouge, à la fin, pour le bal. Même pour le 14 juillet, ils sont toujours présents. Je vous remercie.

M. le Maire – On peut aussi préciser, Madame Mangel, que le Blériot était un des premiers avions, voire le premier. C'est une réplique, car c'est extrêmement rare, mais c'est une réplique qui est très coûteuse. J'ai eu l'honneur de m'installer dedans, mais sans décoller, parce que le coût pour le propriétaire est énorme s'il le fait voler, mais nous avons donc eu cette chance-là. Et il y avait aussi un certain nombre d'autres véhicules : avions, véhicules terrestres, motos anciennes...

Mme Mangel – On avait aussi un Flamant, un Blériot, pas mal d'avions. Le Blériot, qui a traversé la Manche...  
Très belle réussite. Nous avons fait un bal, aussi ; un bal des années 40, dans le hangar n°2, qui est très grand. On voit sur la photo le directeur de cabinet de Monsieur le Préfet qui est en train de danser. Et devant, vous avez le propriétaire du Blériot IX, et toute une grande décoration. À ce sujet, je remercie également les associations qui sont sur l'aéroport, qui nous ont énormément aidés, ne serait-ce que pour la décoration du hangar, qui est très grand. Nous l'avons faite aux couleurs françaises et américaines. Merci.

M. le Maire – Merci, effectivement, à cette association Historic Overlord Club, qui est présente à nos côtés aux commémorations ; et puis à l'association des véhicules américains de collection, les American Riders, qui était là aussi.

Voilà. Pour ceux qui ont manqué cet événement, c'était un événement qui était sympathique, et cela a permis de mettre en valeur ce week-end fêtant la libération de notre ville.

Je vous propose de voter.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

M. le Maire – J'ai oublié de rappeler à François Diot que la société Belloy est celle qui a repris le projet de la Chambre d'Agriculture, qui est dans l'attente de l'évolution du Plan de Prévention des Risques d'Inondation, pour que l'on puisse mener ce projet. Cela devrait être favorable *in fine*, mais, par contre, cela prend un peu de temps.

## **ENFANCE JEUNESSE**

### **2022-124 Attribution d'une subvention à l'association ESAABOUGE pour la Journée des Étudiants 2022**

M. le Maire – Nous allons aborder maintenant l'enfance jeunesse, et Françoise Hervet va nous présenter la délibération n° 124 pour l'attribution d'une subvention à l'association ESAABOUGE pour la Journée des Étudiants, une journée très colorée, il y a quelques jours.

Mme Hervet – Comme vous le savez, le nombre de nos étudiants augmente de plus en plus, puisque maintenant nous sommes à plus de 3 000 étudiants. Il s'agit aussi pour eux d'avoir une vraie vie étudiante à Nevers, et, cette année, nous avons, pour la 7<sup>ème</sup> fois en dehors du Covid, mené une Journée des Étudiants, où ils ont pu tous se retrouver, dans des activités sportives et culturelles de toutes sortes. Nous continuerons à valoriser et à développer les liens entre les établissements d'enseignement post-bac présents sur notre territoire.



Cette journée est menée par une association étudiante. Cette année, c'était ESAABOUGE, c'est-à-dire les étudiants de l'ESAAB, qui se trouve rue d'Estutt de Tracy à Nevers. C'est un personnel étudiant bénévole qui représente et accompagne les étudiants, anime la vie étudiante, dynamise la vie culturelle neversoise à travers des offres et des réductions pour des événements ou encore l'organisation d'expositions collectives. Ils assurent aussi la communication à propos des actualités sur les métiers associés aux arts appliqués.

Le projet qui a été mis en avant par le prestataire justifiant le versement d'une subvention est donc l'organisation de cette septième édition de la Journée des Étudiants. Cette subvention, cette année, s'élève à 1 350 €. Il faut dire aussi que nous avons plusieurs autres partenaires, qui nous ont aidés, tels que le CROUS, la SMERRA, le SPOT et également des partenaires privés, comme des banques, qui étaient en soutien de cette manifestation, qui s'est passée dans la joie et la bonne humeur, sous un climat très favorable.

Je vous demande de bien vouloir accepter d'attribuer cette subvention de la Ville de Nevers qui est de 1 350 € cette année.

M. le Maire –

Merci.

Y a-t-il des questions ?

Emilie Chamoux.

Mme Chamoux –

Je ne souhaitais pas spécialement réagir par rapport à cette journée, qui est intéressante, il me semble. C'était juste pour alerter sur un petit point, par rapport à la cohérence entre les différents établissements scolaires du supérieur à Nevers, qui n'ont pas tous les mêmes aides ; ou, disons que ce n'est pas fléché de la même manière pour accompagner les étudiants dans leur accès aux aides sociales. Il y a des établissements qui permettent facilement cet accès ; d'autres, non, notamment par rapport à la restauration scolaire. J'en ai déjà discuté avec Mme Hervet. Mais il n'est pas évident pour tous les étudiants de pouvoir bénéficier des tarifs de 1 euro pour les repas du CROUS dans tous les établissements ; il n'y a pas une cohérence. Certains établissements proposent, et, pour d'autres, c'est moins facile. Je ne sais pas si la Mairie peut accompagner ou aider les établissements scolaires dans ces démarches-là, pour permettre à tous les étudiants de pouvoir bénéficier de ce tarif.

M. le Maire –

Cela ne relève pas directement de la Mairie. Mais vous savez que nous faisons de gros efforts, notamment sur la restauration, puisqu'elle est insuffisante à Nevers, et j'ai longuement échangé avec le Président de l'Université récemment, qui est venu à Nevers pour la rentrée solennelle et les 300 ans de l'Université de Bourgogne, pour éventuellement créer un nouveau restaurant universitaire sur le site Cobalt, et éventuellement réfléchir à avoir deux sites de façon différente. C'est une piste de réflexion.

Maintenant, il faut aussi trouver les financements, entre l'Université, la Région, nous-mêmes, le Conseil départemental. Nous avons une réunion sur le Schéma Local d'Enseignement Supérieur et de Recherche prochainement, et nous allons aussi débattre de cela. Nous avons largement, au niveau de la Ville et de l'Agglomération, pris notre part, y compris en mettant à disposition la salle des fêtes, soit pour aider des lycéens, parce que la restauration est trop faible sur les espaces de temps de restauration au lycée Alain-Colas, soit pour accueillir plus d'étudiants à l'ESSAB. Chaque année, l'ESSAB refuse des étudiants parce que c'est trop petit.

L'idée serait de faire un peu de place en modifiant peut-être des localisations de seconde au lycée Jules Renard ou au lycée Raoul Follereau. En qualité d' élu régional, j'ai déjà soulevé à plusieurs reprises le problème, et j'ai reçu la présidente de Région il y a une dizaine de jours, où nous avons évoqué un certain nombre de sujets, dont celui-ci.

Si vous avez, par contre, quelque chose d'assez précis, je vous invite à me faire un petit courrier ou un petit mail pour indiquer des situations précises. Je veux bien monter au créneau auprès du CROUS, auprès de la Région, s'il le faut, et j'ai cette faculté-là un peu accrue maintenant que je suis élu régional ; n'hésitez pas. Nous essayons d'être le plus équitables possible, y compris en passant outre, y compris pendant le Covid, où le CCAS a été très dans l'accompagnement des étudiants, quel que soit leur statut. Je suis toujours prêt...

Nous avons, je pense, une politique Jeunes que nous partageons, qui est d'aider au maximum. Je suis donc preneur de toute situation qui pourrait servir d'exemple à améliorer, avec l'Université, le CROUS, et la Région principalement.

- Mme Chamoux – J'en ai déjà parlé à Mme Hervet ; elle est au courant.
- M. le Maire – Mais faites-moi un petit aide-mémoire, parce que j'ai pas mal de sujets, quand je vais à Dijon, pour que je puisse m'y référer.
- Mme Hervet – J'avais répondu à Mme Chamoux. Il s'agit de la classe préparatoire aux grandes écoles du lycée Jules Renard, dont la restauration dépend du lycée Jules Renard ; les étudiants de cette première et de cette deuxième année de classe préparatoire ont un problème pour se rendre au restaurant CROUS de l'ISAT, parce qu'ils pourraient se rendre au restaurant, mais ils n'ont pas le temps. C'est une question d'horaires. Si du lycée Jules Renard ils se rendaient au restaurant de l'ISAT, ils auraient le repas à 1 euro. Or, là, ils sont obligés de déjeuner sur place ; donc ils dépendent de la restauration du lycée Jules Renard.
- M. le Maire – Et cela, ce n'est vraiment pas faisable, par rapport à l'emploi du temps ? C'est vérifié, cela ?
- Mme Hervet – Il semblerait que non.
- M. le Maire – Parce qu'ils ont une pause de combien de temps ?
- Mme Hervet – Une heure ; et quand ils attendent dans les files, c'est compliqué. C'est un vrai problème pour eux.
- Mme Chamoux – *(hors micro)*
- M. le Maire – En une heure, ce n'est pas faisable. Mais en deux heures, ce serait faisable. Il faudrait peut-être aussi alerter sur les emplois du temps, pour permettre ces déplacements ; comme dans toutes les villes, il n'y a pas le restaurant universitaire qui est aux pieds de l'établissement.
- Mme Hervet – Je vais en parler dans les conseils d'administration où je suis, et je vais voir les proviseurs.
- M. le Maire – Faites-moi remonter, l'une et l'autre, une petite note, afin que je puisse...
- Mme Hervet – Cela vient d'arriver...
- M. le Maire – Merci. C'est noté.

Nous votons sur la subvention proposée pour la Journée des Étudiants, qui a été très festive.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

**2022-125**      **Mise à disposition d'un minibus par l'Association des Paralysés de France pour une classe d'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire à l'école Lucie Aubrac – Année 2022-2023**

*Adopté à l'unanimité.*

**2022-126**      **Plan de déplacement des établissements scolaires (PDES) à l'école Barre-Manutention – Convention MOBY**

M. le Maire –                      Nous allons passer au plan de déplacement des établissements scolaires (PDES) à l'école Barre-Manutention – Convention MOBY. Iris Gallois a la parole.

Mme Gallois –                      Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

La convention MOBY est un projet qui vise à favoriser l'écomobilité scolaire sur le territoire de la ville, pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, améliorer la qualité de l'air ainsi que la santé des élèves, y compris par l'activité physique, et la sécurité routière.

Nous proposons une expérimentation du dispositif dans le secteur de l'école Barre-Manutention, puisque cette école a une spécificité ; elle est sur trois sites, avec l'école de la Chaumière, pour la maternelle ; l'école de la Barre ; et l'école de la Manutention. Et puis, elle accueille également le dispositif CHAM qui a vocation à rayonner sur l'ensemble des quartiers politique de la Ville.

La Ville souhaite conventionner avec la société Eco CO2, qui est une éco-entreprise innovante du secteur de l'économie sociale et solidaire, qui conçoit et met en œuvre des actions destinées à accélérer la transition écologique, par l'évolution des comportements. C'est une société qui est agréée par l'État, en tant qu'entreprise solidaire d'utilité publique, et qui développe donc ce programme labellisé par le ministère de la Transition écologique.

Nous serons accompagnés pendant environ deux ans, pour favoriser le changement d'habitudes et instaurer un équilibre durable entre les piétons, les vélos et les voitures aux abords des écoles qui ont été nommées, avec un accent tout particulier sur la concertation et l'implication de tous les acteurs (élèves, parents, enseignants, professionnels), puisqu'il y aura des comités de pilotage.

Le financement du programme MOBY est pris en charge à 75 % par des entreprises partenaires dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), sans contrepartie publicitaire. Le reste à charge pour la collectivité représentera la somme de 8 074,80 €, qui sera répartie sur 3 exercices budgétaires (2022, 2023, 2024).

Le déploiement du projet est prévu à partir du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2022-2023.

Pour cette première année, nous engagerons la somme de 2 422,44 €. C'est l'objet de la convention et de la délibération.

M. le Maire –                      Merci.

Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

*Opposition : 0*  
*Abstention : 0*  
*Adopté à l'unanimité.*

## RELATION CITOYENNE

### 2022-127     Vente de caveaux et monuments funéraires d'occasion

M. le Maire – Mahamadou Sangaré va prendre la parole sur un sujet un peu particulier, mais qui se fait déjà dans d'autres villes. Je vais lui laisser présenter la proposition de vente de caveaux et de monuments funéraires d'occasion.

M. Sangaré –

Bonsoir à tous.

Je vais présenter un sujet qui nous tenait à cœur, au service des cimetières ; c'est la vente de caveaux et de monuments funéraires.

Nous sommes partis d'un constat, depuis deux ans, que beaucoup de nos concitoyens avaient du mal à acheter des concessions et même des monuments funéraires. Nous nous sommes mis en quête de projets, et le conservateur a pu trouver en France des communes qui font la vente de monuments funéraires d'occasion. Nous avons jugé opportun de tenter l'expérience, et de voir ce que cela peut donner. C'est une expérience que nous allons tenter sur trois ans, parce que, les habitudes ayant la vie dure, il va falloir attendre peut-être deux ans pour que les gens puissent venir vers nous.

La loi concède au Maire le droit à reprise de concessions funéraires échues et non renouvelées.

200 concessions sont en moyenne reprises chaque année.

Actuellement, les monuments et caveaux issus de ces reprises sont pris en charge par la déchetterie. En 2021, cela a représenté 223 tonnes de gravats. Certains de ces caveaux ou monuments sont en parfait état, et peuvent être encore utilisés.

Sur le territoire neversois, le prix des caveaux d'une place varie entre 1 250 € et 1 705 € TTC. Cela représente un coût considérable pour les personnes à faibles revenus, et l'impact sur l'environnement est important.

Concernant les monuments, la fourchette de prix est large.

La vente d'occasion des monuments et caveaux serait une solution économique et écologique.

Il conviendrait, pour être en cohérence avec les tarifs locaux, de pratiquer un prix de revente à 50 % du prix neuf.

Les monuments remis à la vente seront des pièces standard dans des granits courants. Les caveaux et monuments resteront en lieu et place. Les tarifs seront fixés dans le book tarifaire 2023 avec les critères suivants :

- Concession
- Concession avec caveaux
- Concession avec caveaux et monuments.

Le prix d'un polissage de stèle est de 180 €. Le polissage est à la charge de la commune.

Voilà, Monsieur le Maire.

Si vous avez des questions, je suis disponible.

- M. le Maire – Y a-t-il des interventions ?
- Mahamadou Sangaré.
- M. Sangaré – Je voudrais ajouter que, début septembre, j'ai invité les entreprises funéraires à venir échanger avec nous sur ces sujets, et, très vite, il y a un consensus qui s'est dégagé, pour nous encourager à aller dans le sens du projet. J'aimerais vraiment ajouter que j'ai été témoin de scènes, au cimetière Jean Gautherin, et j'ai vu le désarroi de certaines familles, qui, à l'annonce du prix d'un monument... C'était poignant. Nous ne le faisons pas pour gagner de l'argent, mais juste pour aider nos concitoyens à passer ce moment particulier et difficile.
- M. le Maire – Je crois que cela s'inscrit... C'est toujours un sujet un peu particulier, mais, en même temps, comme nous l'avons vu, nous avons déjà mis en valeur aussi nos cimetières, et nous essayons d'améliorer aussi l'aménagement paysager, les problématiques, parfois, d'eau que l'on connaissait au cimetière Jean Gautherin. Vous savez que demain nous avons un expert du GIEC qui vient animer une conférence qui se tiendra au lycée Raoul-Follereau sur le sujet de la sobriété, en général. C'est une façon, en quelque sorte, de récupérer des monuments ou des caveaux qui sont parfois mis au rebut alors qu'ils pourraient servir dans la mesure où ils sont en état et où ils seront, évidemment, remaniés pour être tout à fait convenables à ceux qui les achèteraient à un tarif beaucoup plus bas que cela ne vaut en tarif neuf. Je pense que c'est une façon aussi de s'inscrire, même un peu différente, mais en tout cas dans une forme de recyclage et de sobriété dans ce que l'on consomme.
- Mahamadou Sangaré ?
- M. Sangaré – Juste un mot. Nous envisageons d'organiser deux journées portes ouvertes en direction de nos élus, pour qu'ils puissent venir découvrir ce qu'est cet univers, parce que, souvent, il est méconnu ; c'est un univers clos. Et pourtant, il y a de la vie.
- M. le Maire – Et cela fait 8 ans que Mahamadou Sangaré a cette délégation ; donc, il sait de quoi il parle. Bien sûr, cela sera ouvert à tous les élus. Et il y a de la vie « connectée », puisque nous avons aussi fait des cimetières « connectés ».
- Anne Wozniak.
- Mme Wozniak – Je voudrais profiter de cette délibération pour souligner vraiment l'excellent travail du service Cimetières. C'est un domaine, comme cela a été dit, qui est très clos et très sensible. Et souligner aussi le travail de Mahamadou Sangaré. Nous avons une excellente collaboration notamment autour de la renaturation et de l'économie de ressources, et de futurs projets d'embellissement. Cela se passe très bien, et c'est à remarquer.
- M. Sangaré – Tout à fait. Échange de bons procédés. Oui, c'est vrai que le service des espaces verts et le service des cimetières travaillent en très bonne intelligence. On voit le résultat sur le terrain.
- M. le Maire – Je vous propose de prendre la décision sur ces possibilités de cession.
- Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité.
- Opposition : 0*  
*Abstention : 0*  
***Adopté à l'unanimité.***

## URBANISME

2022-128     Adoption du nouveau règlement de voirie

*Adopté à l'unanimité.*

2022-129     Délégation du droit de priorité de la Ville de Nevers à Nièvre Habitat

*Adopté à l'unanimité.*

2022-130     Conventions publiques d'aménagement Nièvre Aménagement / Ville de Nevers – Approbation des comptes rendus d'activités au concédant (CRAC) au 31 décembre 2021

*(Sujet évoqué supra)*

*Il en est pris acte.*

2022-131     Conventions publiques d'aménagement Nièvre Aménagement / Ville de Nevers – Avenants consécutifs à l'approbation des comptes rendus d'activités au concédant (CRAC) au 31 décembre 2021

*(Sujet évoqué supra)*

*Il en est pris acte.*

2022-132     Requalification de l'Ilot Fer / Nièvre – Lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique

*Adopté à l'unanimité.*

2022-133     Requalification de l'Ilot Fer / Nièvre – Plan de financement

*Adopté à l'unanimité.*

2022-134     Mise à disposition du public de la modification simplifiée du PLU (Aire de camping-cars, rue du Plateau de la Bonne Dame)

*Adopté à l'unanimité.*

## ENVIRONNEMENT

2022-135     Convention de mise en œuvre de mesures visant à réduire les emballages abandonnés sur la voie publique avec le restaurant McDonald's

M. le Maire –

Anne Wozniak va évoquer la délibération n° 135 concernant la convention de mise en œuvre de mesures visant à réduire les emballages abandonnés sur la voie publique avec le (ou les ?) restaurant(s) McDonald's.

Mme Wozniak – Avec les restaurants McDonald's. Mais cela concerne surtout le parking au pied de l'ex-chambre d'agriculture, site le plus central.

M. le Maire – D'ailleurs, je rappelle un point sur la question du parking. Le parking était initialement uniquement un parking utilisé par les habitants. Or, nous avons été alertés sur le fait que ce n'était pas régulier, parce que, McDonald's, en acquérant l'endroit, avait acheté aussi une partie du parking. Nous avons donc rendu à César ce qui était à César.

Mme Wozniak – Tout à fait.

Cette convention s'appuie sur la charte nationale intitulée « Lutte contre l'abandon des emballages abandonnés sur la voie publique », qui a été signée le 21 octobre 2008 par l'Association des Maires de France (AMF) et le Syndicat national de l'alimentation et de la restauration rapide (SNARR).

Considérant la nécessité de poursuivre l'engagement de la commune dans la lutte contre les incivilités d'abandon de déchets sur la voie publique, je vous demande de bien vouloir :

- approuver la convention de mise en œuvre de mesures visant à réduire les emballages abandonnés sur la voie publique, annexée à la délibération, entre la Ville de Nevers et le restaurant McDonald's sis place du Champ de Foire à Nevers.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Vous l'aurez compris, il s'agit d'un engagement commun autour des questions de propreté, d'environnement et de civisme entre la Ville de Nevers et l'enseigne McDonald's. Cet engagement a une durée de 4 ans, qui est renouvelable tacitement tous les ans.

La charte nationale s'appuie sur plusieurs axes, dont la réduction du volume des déchets, la sensibilisation des clients, et la complémentarité des ramassages, entre la municipalité et le restaurant McDonald's.

C'est vrai que c'est une problématique à laquelle nos agents ont été trop souvent confrontés, et nous avons profité de la venue du nouveau gérant des sites de Nevers, Vierzon et Bourges, pour entamer un dialogue autour de cette question, qui est au départ due à des incivilités, et nous sommes tombés sur quelqu'un de très à l'écoute, et de très soucieux de ces questions de propreté urbaine et d'environnement. C'est pourquoi il nous a proposé de rentrer dans le dispositif de convention, qui est national. En faisant des recherches, on voit qu'il y a 250 enseignes qui ont conventionné avec des Villes de toute taille. Nous remercions l'enseigne, qui a souhaité vraiment s'investir sur la commune et en matière de propreté de nos espaces publics ; c'est vraiment une nécessité de salubrité, mais aussi une condition indispensable au bien-vivre ensemble, et cela se mène ensemble, chacun à son niveau.

Nous espérons aussi que peut-être d'autres enseignes seront intéressées pour développer ce type de dispositif.

M. le Maire – Je voulais ajouter, avant de passer la parole à Emilie Chamoux, que j'ai reçu le nouveau directeur de cette enseigne, qui souhaite vraiment s'impliquer dans la ville. Ce n'était pas le cas avant, puisque c'est une gestion qui comprend notamment Bourges, etc. Il s'est investi déjà pour financer des événements ; je crois que c'est notamment la Fête de la Loire. Il souhaite contribuer, ce qui n'était pas le cas avant aussi, à la vie de la ville. On ne peut que s'en féliciter, et y compris s'il y a des efforts aussi de gestion des déchets sur l'espace public.

Emilie Chamoux ?

Mme Chamoux –

Je suis déjà intervenue en commission sur ce sujet, et on m'a dit que l'on ne pouvait rien faire de plus, parce que je trouve que c'est une petite chose, mais que c'est bien peu de choses au regard de cette enseigne, qui est la première chaîne de restauration rapide en France, qui produit quand même 42 000 tonnes de déchets par an, soit 115 tonnes par jour, soit 1 kilo en une seconde.

C'est donc bien peu de choses que de les inciter à nous aider à ramasser ce qui est jeté, au regard de ce qui est produit, sachant que, depuis 2016, il y a normalement une loi qui est censée obliger les chaînes de restauration rapide à trier les déchets, ce qui ne se fait dans quasiment aucun restaurant rapide McDonald's de France. C'est une infraction pénale, et c'est passible d'une amende décidée par le tribunal administratif. Là-dessus, on ne cherche pas du tout à poursuivre McDonald's sur cette infraction, et donc je trouve que cette mesure, même si on peut reconnaître qu'elle va un peu inciter McDonald's à se soucier de cette problématique, n'est vraiment pas à la hauteur de ce que devrait faire McDonald's ; en dehors du fait que McDonald's ne respecte pas du tout les travailleurs, qui sont souvent exploités, et qui ont des horaires de travail qui sont absolument déplorables, des conditions de contrat qui ne sont pas dignes. C'est toute cette problématique de McDonald's... Je ne vais pas la rappeler ici, mais, enfin, bon, voilà.

M. le Maire –

J'entends ce que vous dites. Je voudrais quand même nuancer les choses. Je ne suis absolument pas l'avocat de McDonald's, ni quoi que ce soit. Mais c'est aussi parfois des jobs pour les étudiants, c'est aussi des possibilités d'améliorer l'ordinaire. Chacun apprécie, ou pas, la politique de l'enseigne. Je crois qu'il y a aussi une volonté, de plus en plus, d'utiliser des produits locaux, me semble-t-il. Je pense qu'il y a sûrement des griefs à avoir, mais il y a aussi des choses peut-être à relativiser.

François Diot.

M. Diot –

Pour aller un peu dans le même sens que Mme Chamoux, mais avec d'autres termes. Évidemment tout le monde est exaspéré de voir les déchets du McDo joncher nos rues, et, au-delà de nos rues, nos fossés de bords de routes, etc.

Que le franchisé McDo du centre-ville s'engage à faire faire une tournée quotidienne par l'un ou l'une de ses salariés pour ramasser les déchets qui traînent place du Champ de Foire et dans son environnement immédiat, personne ne s'y opposera. Cela va évidemment dans le bon sens.

Mais, effectivement, personne ne doit être naïf, quand même ; on voit bien que tout cela s'inscrit dans une stratégie de « *greenwashing* », propre à ce genre de multinationale, à qui cela permet, évidemment, de se racheter une bonne conscience à pas cher.

Parce qu'au-delà de ça, McDo n'est pas franchement connu, effectivement, pour son souci du respect de la planète, ni, d'ailleurs, pour les conditions de travail et de rémunération de ses salariés.

Et plus concrètement, sur le sujet bien précis de la délibération, il y a un certain nombre de questions qui se posent, et, si mon ami Didier Bourotte était là, lui qui a fait toute sa carrière dans la restauration rapide et qui exerce des responsabilités nationales dans le syndicat du commerce, il aurait des questions très concrètes. Je n'en cite que quelques-unes, à la volée, qui lui sont venues, quand je lui ai envoyé la délibération.

Sur le plan des déchets, ils ne vont ramasser que les déchets du McDo ? On est bien d'accord ? Bon. Et pas les autres déchets ? Parce que ce n'est pas des agents de propreté de la Ville. Ce qui pose en même temps la question de la formation des salariés concernés. Y a-t-il une formation ?

Au plan sanitaire, ensuite. J'imagine qu'une tenue spécifique leur sera allouée pour le ramassage des déchets. Encore faut-il le vérifier. Et on imagine aussi que, bien évidemment, il n'y a pas d'aller-retour entre le travail en cuisine et le ramassage des déchets. Encore faudrait-il le vérifier, concrètement.



Si le ramassage est effectué en fin de service, on imagine aussi que tout cela s'effectue rigoureusement sur le temps de travail, et que ce n'est pas une tâche supplémentaire demandée à la fermeture du restaurant. D'où la question : Des embauches sont-elles prévues pour absorber la charge de travail supplémentaire ? Ou alors cela se fait-il à effectifs constants ? Je pense que j'ai la réponse. Mais cela, d'autant plus qu'il doit toujours y avoir trois salariés au minimum en permanence dans le restaurant ; c'est la règle chez McDo.

Si je dis cela, c'est qu'il ne faudrait pas qu'*in fine*, l'opération « mains propres » de McDo se fasse sur le dos des salariés, ou plutôt de ses équipiers polyvalents, de ses collaborateurs, qui, rappelons-le, sont la plupart du temps des jeunes, payés au SMIC, et à temps partiel imposé.

Effectivement, je souhaitais me faire un peu le relais de ces questions-là, qui sont des questions dont j'espère qu'elles ont été traitées au plan national par les syndicats ; encore que les syndicats chez McDo, cela doit être assez limité. Mais en tout cas, il y a effectivement un certain nombre de questions concrètes qui doivent se poser dans toutes les communes. Vous dites qu'il y a 250 villes ? J'imagine que c'est cadré ; il faudra vérifier que c'est cadré de la même manière à Nevers.

M. le Maire –

S'il n'y avait que les abords des McDo qui étaient sales, ce serait merveilleux sur l'agglomération ; on n'aurait pas grand-chose d'autre. Mais je ne stigmatise personne. En même temps, il y a d'autres chaînes qui ne le font pas. McDo n'y est pas obligé. Dont acte. Chacun a droit à son jugement. Je considère que c'est quand même un effort, qui s'ajoute à une volonté de partenariat et de financer des choses qui vont avec la Ville. On peut toujours dire qu'il y a des idées derrière la tête de tout le monde dès que l'on fait quelque chose, mais je souligne quand même la proposition qui a été faite. Sur le plan syndical, du droit du travail, il y a d'autres instances mieux que nous qui sont là pour apprécier.

Anne Wozniak.

Mme Wozniak –

Pour apporter des compléments, car la question avait été posée à la commission, les salariés de Mc Donald's ont bien des formations. Il y a bien une formation des équipes, notamment à de nouvelles procédures de distribution des emballages. Après, Mc Donald's, le groupe, d'après les renseignements que j'ai pu recueillir, est assez engagé sur l'éco-conception. Et, sur la question du tri, dont vous parlez, le passage au tri en salle se fera en 2022. D'après ce que j'ai lu, il y a quand même un engagement sur l'éco-conception, qui est certainement dû au RSE, qui a aussi libéré des budgets autour de ces questions-là. Mais peut-être que Bertrand Couturier me complètera là-dessus, par rapport au RSE.

M. le Maire –

Bertrand Couturier.

M. Couturier –

Je voulais juste quand même rappeler le fait que tous ces questionnements-là interviennent dès lors qu'il y a un manque de civisme, et du fait que des personnes jettent des déchets sur la voie publique. Moi, j'en fais appel au civisme aussi de la part des concitoyens du territoire ; il est aussi bon de rappeler que le fait de jeter un déchet, c'est un comportement qui n'est pas acceptable aujourd'hui. Je voulais donc simplement préciser ce point.

Après, effectivement, comme l'a rappelé Monsieur le Maire, la collectivité n'est pas en capacité de faire de l'ingérence sur les pratiques RH de cette enseigne, ou sur d'autres sujets ; je pense que ce n'est pas notre rôle d'émettre un avis par rapport à cela.

La contribution sur le territoire par cette convention, c'est un bon signe, mais, effectivement, on pourrait avancer, comme on le fait, avec d'autres structures, dans le cadre de relations sur la responsabilité sociétale des entreprises. Nous avons d'autres projets avec lesquels nous avançons. Avec Anne Wozniak, nous travaillons avec d'autres structures, sur des sujets tels que la biodiversité ; et ces relations entreprises/territoire ont d'autres intérêts que ceux de pouvoir lutter contre des incivilités comme celles que j'ai mentionnées précédemment.

- M. le Maire – Merci.  
Emilie Chamoux.
- Mme Chamoux – Je voulais simplement ajouter que ce n'est pas seulement une question de responsabilité individuelle. À chaque fois, on rejette sur les individus cette question de toutes les responsabilités, des économies d'énergie, etc. Là, McDo, en l'occurrence, il a notamment depuis 2016 l'obligation de proposer le tri à l'intérieur des restaurants. Il ne le fait pas. Allez manger au McDo, vous verrez. À Nevers, par exemple, ce n'est pas possible... Moi, je n'y vais pas souvent, mais je peux vous garantir que l'on ne peut pas trier les déchets au McDo. Et tout ce qui est jeté, et tout ce qui n'est pas recyclable n'est pas du tout trié ; tout est mélangé, et tout va dans le même bac. Il y a énormément de gaspillage alimentaire, en plus, et tout est mélangé dans la même poubelle. Ils ont beau faire des emballages qui sont soi-disant recyclables ; quand, au final, on mélange tout dans la même poubelle, cela ne sert à rien.
- M. le Maire – Je crois qu'il y a du tri réel, là-bas. Cela fait partie de leurs actions. Mais il faudrait aller voir...  
Vous vouliez ajouter quelque chose, Madame Dupart-Muzerelle ? Je pensais que nous avions tout dit.
- Mme Dupart-Muzerelle – Peut-être, pour finir, je dirais qu'on est toujours dans la gestion du déchet, mais le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Il faudrait peut-être appliquer cette maxime.
- Mme Wozniak – C'est pour cela que c'est intéressant, la pédagogie que propose McDonald's en face de cette action. Cela fait partie des leviers, et on sait que cela touche une population très jeune. Je pense qu'ils le font en toute sincérité. Je pense que cela dépend des gérants, aussi. Mais, là, il a l'air de vraiment avoir à cœur de porter le projet. On verra.
- M. le Maire – Félicitons-nous quand même de cette convention. On progresse. Et cela peut peut-être donner des idées à d'autres enseignes, d'ailleurs.  
Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?  
*Opposition : 0*  
*Abstention : 0*  
*Adopté à l'unanimité.*

**2022-136 Convention de coopération entre la Ville de Nevers et la Société d'Histoire Naturelle d'Autun relative à la mise en œuvre de l'Atlas de la Biodiversité Communale de Nevers.**

- M. le Maire – La délibération n°136 concerne la convention de coopération entre la Ville de Nevers et la Société d'Histoire Naturelle d'Autun.  
Anne Wozniak a la parole, pour nous parler de la mise en œuvre de l'Atlas de la Biodiversité Communale de Nevers.
- Mme Wozniak – Merci, Monsieur le Maire.

En préambule, je profite de cette délibération pour évoquer et rappeler les enjeux et les défis qui nous préoccupent, et qui motivent l'engagement des collectivités, et notamment de la Ville de Nevers, l'engagement de sa politique environnementale.

On assiste à un effondrement de la biodiversité. C'est très concret. C'est ce que l'on appelle la biodiversité ordinaire. Ce sont les espèces qui sont peu spécialisées, et donc très communes. Je vais vous citer des chiffres qui sont très préoccupants, ce pourquoi nous prenons notre part :

- 30 % des oiseaux communs, et c'est peut-être la disparition du moineau dans quelques années.
- 80 % des populations d'insectes.
- 50 % des mammifères.

Je pense que c'est nécessaire de rappeler ces chiffres.

En ce qui concerne la délibération,

La Ville de Nevers mène de multiples actions dans le domaine de la biodiversité, tant sur l'accueil, la création d'espaces qui lui sont favorables, et sous les aspects de la pédagogie et des actions participatives.

L'Atlas de la Biodiversité Communale a pour objectifs de mieux appréhender la biodiversité neversoise, de permettre aux habitants de mieux se l'approprier, et de proposer des axes de gestion pour la préserver et la favoriser.

Considérant la pertinence de s'associer à une structure spécialisée dans l'observation de la faune, et ayant accès à une base de données naturaliste régionale, ainsi que dans l'accompagnement des collectivités dans leur démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale,

Considérant l'expérience de la Société d'Histoire Naturelle d'Autun dans différentes disciplines de l'environnement et notamment dans le domaine de la zoologie avec son programme phare de l'Observatoire de la faune de Bourgogne et de son accès à la base Fauna – Je vous conseille d'y aller, c'est très intéressant –.

Vu la décision de subvention de l'Office Français de la Biodiversité attribuant un financement de 23 000€ à la Ville de Nevers pour la réalisation de son Atlas de la Biodiversité Communale,

Cette délibération vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention bipartite annexée au rapport, qui définit les modalités de partenariat entre la Ville et la Société d'Histoire Naturelle d'Autun.

Je remercie les services de la Ville de Nevers, qui ont fait un petit document permettant de vous expliquer ce qu'est un Atlas.

Qu'est-ce qu'un Atlas ?

Un Atlas est une démarche initiée au niveau communal ou intercommunal – j'appelle de mes vœux à ce que cela se passe au niveau de l'Agglomération un jour ; ce serait intéressant d'élargir la démarche sur le territoire de l'Agglomération – pour acquérir et partager une meilleure connaissance de la biodiversité du territoire. C'est un outil stratégique de l'action locale. Il offre, bien au-delà d'un simple inventaire naturaliste, une cartographie des enjeux de la biodiversité, à l'échelle des territoires. Il constitue une aide à la décision pour la collectivité, afin de préserver et de valoriser son patrimoine naturel, et de sensibiliser les habitants à ces enjeux.

Quels sont les apports de cet Atlas de la biodiversité communale ?

Il permet aussi de susciter l'intérêt et la participation du public au travers de différentes actions et de séances participatives, de sorties, pour découvrir le patrimoine vivant et amener chacun à mieux comprendre ces enjeux. Ce qui est intéressant, dans l'Atlas de la Biodiversité Communale, c'est que, dans la répartition des finances, on a quasiment la même part sur le diagnostic, l'inventaire qui sera fait par la Société d'Histoire Naturelle d'Autun, et sur l'aspect participatif

et de pédagogie, qui va faire appel aux structures locales, et qui sera fait en direction des habitants.

Cela va également permettre à la Ville de Nevers de faire valoir son action, *via* la reconnaissance de labels, comme celui de la capitale française de la biodiversité. Cela permet d'inventorier le vivant.

Inventorier le vivant appuie encore davantage la politique de l'accueil de l'animal en ville développée à Nevers depuis plusieurs années.

C'est aussi marquer un côté pionnier et innovateur dans le département, puisqu'à ce jour aucune commune de la Nièvre n'a d'Atlas validé.

L'Atlas de la Biodiversité Communale permet de mieux connaître la biodiversité sur le territoire de la commune, et d'identifier ses enjeux spécifiques. On en parlait tout à l'heure dans le cadre des CRAC, cet Atlas va permettre de pousser un peu plus encore les projets par rapport à la végétalisation que l'on y propose, et pour une végétalisation encore plus favorable à la biodiversité et à l'accueil des espèces. Cela, c'est très concret.

C'est aussi sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socioéconomiques et les citoyens à la biodiversité.

Faciliter la prise en compte de la biodiversité, et aider à la prise des décisions lors de la mise en place de politiques communales.

Constituer une base d'indicateurs ressources pour l'évaluation des projets, servant notamment pour les recherches de financements, de plus en plus conditionnés à des critères environnementaux, ce qui est très important, puisque c'est vrai qu'à l'avenir l'aspect biodiversité et lutte contre le dérèglement climatique, économie des ressources, conditionne les financements, et c'est une très bonne chose.

Il est projeté le tableau de répartition. Le montant de l'étude se monte à 15 000 €. La somme allouée pour les prestations d'animation et d'inventaire complémentaire est de quasiment 12 000 €.

M. le Maire –

Merci.

Y a-t-il des questions ou des observations ?

Emilie Chamoux.

Mme Chamoux –

Je n'ai pas très bien compris pourquoi c'est seulement une convention bipartite, et pas multipartite. Il y a d'autres associations à Nevers, ou dans la Nièvre, sur lesquelles vous auriez pu vous appuyer. Par exemple, même à l'échelle de la région, la Ligue de Protection des Oiseaux, qui est très bien représentée dans la Nièvre, a une bien meilleure base de données que la Société d'Histoire Naturelle d'Autun, qui n'en a que 900, par exemple, en termes d'ornithologie, alors que la LPO a plus de 40 000 données, qu'elle a 38 salariés dans la région, et qu'il y a plus de 200 adhérents dans la Nièvre. Il y a tout un réseau de bénévoles et de salariés, qui fait des interventions sur le terrain auprès des habitants, mais aussi dans les écoles, et qui aurait été ravi d'être associé, je pense, à ce catalogue, et qui l'aurait peut-être même fait de façon bénévole. C'était la première chose.

À ce titre, puisqu'ils m'ont alertée, ils déplorent le fait qu'il y ait un manque de concertation et de travail de la Mairie de Nevers avec eux, notamment au sujet du feu d'artifice du 14 juillet, pour lequel ils avaient écrit un courrier à la Mairie, ainsi qu'au Préfet, pour signaler que le feu d'artifice, même tiré du pont, risquait de déranger les oiseaux qui sont situés sur l'île aux sternes. Ils vous ont écrit un courrier pour vous dire qu'ils avaient compté les oiseaux qui étaient présents le matin du 14 juillet, et ceux qui y restaient ; malheureusement, beaucoup de couples ont disparu

au lendemain du feu d'artifice, puisqu'ils ont été dérangés, alors que ces oiseaux sont protégés. Normalement, c'est un motif de dépôt de plainte auprès de l'Office Français de la Biodiversité.

La Ligue de Protection des Oiseaux de la Nièvre souhaiterait avoir une réponse de la part de la Mairie par rapport à ce tir de feu d'artifice.

Par exemple, dans la ville de Tours, le lieu du feu d'artifice a été déplacé en raison de la présence d'oiseaux protégés.

Je voulais donc juste signaler ce point. C'est très bien de faire un catalogue, mais il faudrait travailler avec les associations qui sont déjà présentes sur les territoires, et les écouter quand elles signalent des problèmes comme celui du feu d'artifice.

Merci.

M. le Maire –

J'ai reçu cette lettre.

Nous avons plutôt de bons rapports avec la Ligue de Protection des Oiseaux, et avec Alain Bougrain-Dubourg, avec qui j'échange régulièrement, et qui reviendra, à Nevers, où nous l'avons invité sur une manifestation.

Vous évoquiez le 14 juillet. Il faut que l'on arrive à concilier la vie humaine et la vie animale. Notamment, nous avons une élue qui est en charge de la condition animale, qui est Isabelle Kozmin. Nous faisons beaucoup de choses sur le retour de l'animal en ville. D'ailleurs, la LPO finit sa lettre en mettant en avant plutôt un soutien à un certain nombre d'initiatives que nous avons.

Il y a ce feu d'artifice, qui est compliqué. Nous respectons le classement de l'île aux sternes, et la protection qu'elle a. Cependant, on ne peut pas ne rien faire, non plus. Je pense que la plupart des sternes sont revenues le lendemain couvrir. Il est prétendu qu'il y en a 11 sur 14... Je n'ai pas fait ce comptage. Quand il y a des inondations de la Loire, c'est bien plus catastrophique pour les oiseaux. Je ne nie pas... On va voir ce que l'on peut faire pour améliorer les choses. En même temps, je vous dis les éléments tels que la population les remonte, et elle est, je pense, sensible aussi à la condition animale. Le feu d'artifice, en 2014, c'était 15 000 personnes ; aujourd'hui, c'est 45 000. Ce feu d'artifice a fait l'unanimité. Il y a Nevers Plage qui n'est pas loin ; nous prenons des engagements, nous verbalisons les gens qui vont sur l'île aux sternes. Mais on ne peut pas arrêter toute activité humaine non plus ; je ne rentrerai pas dans ce jeu-là.

Il faut essayer de tout concilier au maximum, dans le respect de la nature et de l'animal. Mais nous n'allons pas non plus arrêter de vivre. Nous essayons donc de trouver, comme pour le budget, un équilibre qui soit le plus équitable possible.

Anne Wozniak.

Mme Wozniak –

Sur l'Atlas de la Biodiversité Communale, et l'intervention de la Ligue de Protection des Oiseaux, bien évidemment que la Ligue de Protection des Oiseaux va être associée, ainsi que la Maison de l'Environnement entre Loire et Allier, et d'autres partenaires locaux. Je l'ai spécifié quand j'ai présenté la délibération.

Ce qu'il faut, c'est nuancer les partenaires et les prestataires.

Un partenaire engage 20 % de participation en fonds propres. En identifiant la LPO, qui sera prestataire, cela la dédouane de l'obligation de ces 20 %. Ce pourquoi il y a bien un distinguo entre le travail de la SHNA, qui d'ailleurs va faire un inventaire faune-flore, car il y a aussi toute la flore, et c'est là-dessus aussi que la SHNA est attendue ; et donc la LPO, qui intervient comme prestataire, comme d'autres associations.

- M. le Maire – Nous l’avons associée sur un certain nombre de projets : Place Mossé, aussi.
- Mme Wozniak – Nous travaillons vraiment étroitement avec la LPO. C’est pour cela qu’il y aura un dialogue, j’espère, constructif autour du tir du feu d’artifice, et voir comment on peut concilier les deux enjeux : l’enjeu festif et l’enjeu évidemment lié à l’île aux sternes. C’est une complication supplémentaire, dans la mesure où les lâchers du barrage, depuis deux ans, ont fragilisé cette station qui est importante. Je ne doute pas que l’on ait un dialogue constructif autour de cet enjeu.
- Mme Chamoux – Ils attendent une réponse à ce courrier.
- M. le Maire – Qui sera faite. De toute façon, Anne Wozniak est en échanges réguliers avec cette association, avec qui nous travaillons sur beaucoup de choses ensemble.
- Nous votons.
- Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?
- Opposition : 0*  
*Abstention : 0*  
*Adopté à l’unanimité.*

## SPORT ET BIEN ÊTRE

### 2022-137    Convention de partenariat – Look Gravel

*Adopté à l’unanimité.*

### 2022-138    24<sup>e</sup> Internationaux de Tennis Nevers – Nièvre du 2 au 9 octobre 2022 – Attribution d’une subvention

*Adopté à l’unanimité.*

### 2022-139    Convention de partenariat du parcours disc golf

- M. le Maire – Nous allons aborder une activité Nature, aussi, dans un espace Nature. Je passe la parole à Yannick Chartier, pour la convention de partenariat du parcours disc golf. Délibération 139.

- M. Chartier – Bonsoir.

Le disc golf se joue comme le golf, mais au lieu de lancer une balle à l’aide d’un club, le joueur de disc golf lance un disque (frisbee) à la force du bras. L’objectif est d’effectuer un minimum de lancers sur un parcours composé de 9 à 18 trous. Pour pratiquer ce jeu, nous avons mis en place un parcours dans le parc Rosa Bonheur. Il est en accès libre à tous ceux qui le désirent : les familles, les écoles, les touristes, les vacanciers.

Afin de promouvoir et entretenir les éléments du parcours, il a été décidé de rédiger une convention de partenariat entre l’association Frisb’it et la Ville de Nevers, en stipulant des engagements pour les deux parties. Cette convention est consentie pour une durée d’un an renouvelable, par tacite reconduction.

Au travers de la délibération proposée, il est demandé de signer cette convention de partenariat afin de mettre en avant ce parcours de disc golf et de permettre l'entretien de ce terrain.

Ce terrain se trouve dans l'est de la ville, au niveau du parc Rosa Bonheur. J'invite tous les Neversois à s'y rendre et à profiter gratuitement et facilement de ce nouvel équipement.

M. le Maire –

Merci bien. Y a-t-il des questions sur cette activité un peu particulière, qui va permettre de mettre en valeur le parc Rosa Bonheur, que les Neversois connaissent suffisamment bien ?

S'il n'y a pas de questions, nous votons.

Qui n'est pas d'accord ? Qui s'abstient ?

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

## CULTURE

2022-140 *Renouvellement de l'inscription du Musée de la Faïence et des Beaux-Arts dans l'offre du CNAS*

*Adopté à l'unanimité.*

2022-141 *Cours d'art dramatique : partenariat Théâtre du temps pluriel / La Maison / La Ville de Nevers*

*Adopté à l'unanimité.*

2022-142 *Renouvellement d'adhésion de la Ville de Nevers au réseau Micro-Folie*

*Adopté à l'unanimité.*

2022-143 *Adhésion du Musée de la Faïence et des Beaux-arts au dispositif Nièvre Achat Plaisir*

*Adopté à l'unanimité.*

2022-144 *Renouvellement de la licence d'entrepreneur de spectacles*

*Adopté à l'unanimité.*

## SÉCURITÉ

2022-140 *Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Nevers Agglomération, la Ville de Coulanges-lès-Nevers et la Ville de Nevers pour la réalisation d'un aménagement cyclable*

M. le Maire –

Nous allons arriver, avant d'aborder des points divers, à la dernière délibération, qui concerne la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre l'Agglomération, la Ville de Coulanges-lès-Nevers et la Ville de Nevers pour un aménagement cyclable de plus.

Bertrand Couturier.

M. Couturier –

Merci, Monsieur le Maire.

La communauté d'agglomération de Nevers, la Ville de Coulanges-lès-Nevers et la Ville de Nevers portent un projet commun d'aménagement cyclable sur l'avenue du 8 mai 1945 et la rue Mademoiselle Bourgeois (RD n°977).

Ce projet concerne de manière spécifique pour Nevers un marquage au sol de pictogrammes vélos, qui sera réalisé sur une longueur de 820 mètres. C'est l'itinéraire concerné pour la ville de Nevers. À titre d'information, pour Coulanges-lès-Nevers, le traitement se fait sur une longueur de 1 760 mètres, avec un marquage au sol d'une bande cyclable dans le sens montant, direction mairie de Coulanges, et marquage au sol de pictogrammes vélos dans l'autre sens. Il y aura également un itinéraire alternatif qui sera matérialisé par des pictogrammes vélos le long de la rue Verte, pour Coulanges-lès-Nevers. Au total, c'est un aménagement de 2,5 km.

L'objet de la délibération est de pouvoir engager les finances pour la Ville de Nevers à hauteur de 5 635 €, soit 14,5 % du projet global, par rapport à l'ensemble des investissements, et permettre la réalisation de ces marquages au sol pour la Ville de Nevers.

Je tiens juste à préciser que les contraintes d'urbanisme et les largeurs minimales de voirie font que malheureusement on ne peut que traiter par ce type de pictogrammes. Il y a d'autres scénarios qui ont été étudiés, notamment ceux de la suppression de places de stationnement, mais ce n'est pas du tout envisageable, en tout cas dans l'état, pour imposer cette contrainte aux habitants. De ce fait, nous allons privilégier la prudence des automobilistes, et marquer la présence du cycle par ces pictogrammes.

Merci.

M. le Maire –

Merci.

Je pense que ce projet démontre que, malgré la volonté de faire au maximum des aménagements cyclables sécurisés, ce n'est pas toujours possible de le faire. Nous travaillons beaucoup avec les cyclistes du quotidien, pour essayer de faire quand même quelque chose ; on ne peut pas forcément faire de pistes cyclables. Je pense que ce sera quand même une voie qui complètera ce que va faire la Ville de Coulanges sur une largeur accrue, par contre ; c'est donc plus simple pour eux. Mais nous serons aussi dans une forme de continuité. Je rappelle que nous allons travailler avec les communes de Guérigny et d'Urzy sur le projet d'une piste cyclable qui reliera l'agglomération *via* une des voies de Saint-Jacques de Compostelle.

Y a-t-il des demandes des questions ?

Nous avons par ailleurs ouvert la voie des Grands Jardins, mais qui n'est pas finie. L'inauguration officielle se fera aussi avec l'État, car l'État est financeur, certainement en novembre, quand l'ensemble des aménagements auront été finalisés, et les traversées de carrefours aussi, etc. C'était pour permettre de lancer officiellement le site, et nous allons essayer de voir si nous pouvons améliorer l'accès aussi au crématorium, parce qu'il n'y a pas de trottoirs pour les gens qui se garent plus loin.

S'il n'y a pas de questions sur cette délibération, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?  
Merci pour votre unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

M. le Maire –

Avant que nous nous quittions, je voudrais juste rappeler deux dates.



Tout d'abord, nous avons parlé d'énergie. Vous l'avez bien compris, nous en reparlerons, y compris pour d'autres mesures que nous présenterons. J'invite tous ceux qui ont envie d'être dans la réflexion, sous l'égide de Daniel Devoise et de Michel Suet, notamment, à se réunir rapidement, parce qu'il faut que nous examinions toutes les pistes, et peut-être qu'il y en aura que nous n'aurions pas envisagées, et vous aurez peut-être des idées complémentaires à nous proposer. Je ne vous l'ai pas dit, mais, évidemment, nous avons aussi beaucoup donné de consignes aux agents ; tous ensemble, aux élus comme aux agents, de faire des efforts. Des petits gestes quotidiens que l'on oublie parfois, comme couper les ordinateurs, couper la lumière quand on n'est pas dans un endroit. On équipe de plus en plus les parties communes aussi de détecteurs, parce que, souvent, elles sont un peu sacrifiées. C'est le rôle de chacun qui fera que l'on arrivera à être davantage économes en énergie, dont on n'a pas forcément besoin.

Nous allons faire un courrier à tous les occupants des locaux de la Ville qui contribuent ou pas un minimum aux fluides d'être aussi dans la même démarche, parce que l'on ne peut pas, d'un côté, faire des choses, et de l'autre côté subir des non-efforts, ce qui fait que cela annihilerait ce que l'on fait d'un côté.

C'est une information. Je pense que chacun peut la comprendre. Nous sommes tous concernés.

Je voudrais aussi vous rappeler que nous re-faisons enfin un compte rendu de mandat, comme nous le faisons chaque année dans le mandat précédent. Cette année, ce sera au Café Charbon, pour aussi permettre à ceux qui ne l'ont pas fait lors de l'inauguration de découvrir l'équipement. Nous devons y faire les vœux, mais nous les avons annulés compte tenu de la situation sanitaire. C'est le vendredi 30 septembre, après l'inauguration de Café Vélos à 18 h 00. C'est donc à 19 h 30 au Café Charbon, et tous les élus de ce Conseil municipal sont conviés, bien évidemment.

Le lendemain, nous aurons une réunion importante, le « Forum des Transformations ». Le Président du Département, que j'avais convié à intervenir, ne pourra pas le faire, mais il se fera représenter. L'idée est que l'on puisse échanger sur toutes ces thématiques, de ressources, d'eau, d'énergies renouvelables, de mobilité aussi, avec la population. Cela concerne beaucoup de nos politiques publiques. Ce n'est pas une grande conférence ; c'est plutôt pour échanger avec les gens, et les mettre aussi face aux réalités, face au pied du mur, si je puis dire, et aussi de dire notamment que, si une piste cyclable est faite devant chez soi, que le stationnement est peut-être un peu décalé, ce n'est pas son stationnement, et qu'il faut l'accepter, et il faut changer nos habitudes.

Ce forum se tiendra de 10 h à 13 heures. Il sera retransmis, comme ce Conseil, en direct sur *Facebook*, pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer. Mais, évidemment, je vous invite plutôt à venir. C'est à Challuy. Nous sommes dans la Semaine du Développement Durable, et ce week-end, il y aura la fête du Sabot. Nous conjugons beaucoup de choses. J'invite vraiment ceux qui nous suivent à être présents. C'est un peu un lancement de quelque chose d'inédit, et je pense qu'il n'y a pas tant de territoires que cela qui dialoguent pour voir ce à quoi sont prêts les gens. Et, encore une fois, ce ne sont pas forcément des sacrifices, ce ne sont pas forcément des inconvénients, ce sont des changements d'habitudes. Vous le savez, en général, le Français aime bien le changement, sauf si cela le concerne. Il s'agit de montrer que tout le monde est impliqué, et à chacun d'adopter des comportements différents. C'est expliquer vers quoi nous sommes prêts à aller, vers quoi nous sommes prêts à mettre des budgets, mais aussi qu'il y ait une correspondance de la population, et qu'il n'y ait pas tout le temps des recours, des pétitions, etc. Évidemment, il y a les droits de chacun, c'est individuel. Mais on est dans un esprit d'une collectivité, au niveau de l'Agglomération, voire au-delà, qui avance sur ces sujets de transitions. Les transitions, par nature, c'est éphémère, mais, là, cela dure ; donc nous avons plutôt appelé cela le « Forum des Transformations », en lien aussi avec ces transformations numériques qui sont aussi des outils intéressants pour nous aider à mieux être inscrits dans une politique globale de développement durable.

Voilà, je crois que j'ai tout dit pour ce soir. Nous nous quittons à une heure raisonnable.

Merci de votre présence, de votre quasi-unanimité sur l'ensemble des sujets que nous vous avons proposés. Bon travail, notamment au groupe de travail, à qui je demande de rapidement continuer son activité.

Le prochain Conseil, sauf changement, se tiendra le 8 novembre.

Bonne soirée.

La séance est levée.

*M. le Maire lève la séance à 21 h 52.*

Les secrétaires de séance

*Bertrand Couturier*

*Emilie Chamoux*

Le Maire

*Denis Thuriot*